



# Convention d'Utilité Sociale 2019 – 2025

L'ESH 1001 Vies Habitat



## Table des matières

I-	<b>PREAMBULE</b>	<b>6</b>
II-	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>14</b>
III-	<b>L'AMBITION DU GROUPE 1001 VIES HABITAT</b>	<b>15</b>
IV-	<b>SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE</b>	<b>18</b>
V-	<b>PRÉSENTATION DE 1001 VIES HABITAT</b>	<b>20</b>
VI-	<b>POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>29</b>
VII-	<b>POLITIQUE DE VENTE</b>	<b>37</b>
VIII-	<b>POLITIQUE PATRIMONIALE</b>	<b>41</b>
IX-	<b>POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION SOCIALE</b>	<b>54</b>
X-	<b>POLITIQUE DE QUALITÉ DE SERVICE RENDU</b>	<b>69</b>
XI-	<b>ACCESSION SOCIALE</b>	<b>77</b>
XII-	<b>LES ANNEXES</b>	<b>78</b>
	ANNEXE I : DELIBERATION D'APPROBATION DU PSP	78
	ANNEXE II : DELIBERATION D'ENGAGEMENT D'ELABORATION DE LA CUS	78
	ANNEXE III : DELIBERATION D'APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION	78
	ANNEXE IV : COMPTE RENDU DU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE	78
	ANNEXE V : COMPTE-RENDU DE L'ASSOCIATION AVEC LES COLLECTIVITES	78
	ANNEXE VI : ETAT INITIAL DU PARC	78
	ANNEXE VII : FEUILLES DE ROUTE ETAT ET PPA POUR L'ELABORATION DES CUS DES ORGANISMES DE LOGEMENTS SOCIAUX	78
	ANNEXE VIII : ACCORD DE METHODE POUR LA CONCERTATION AVEC LES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES	78
	ANNEXE IX : CONVENTIONS OU ARRETES RELATIFS AUX DROITS A RESERVATION DU PREFET	78
	ANNEXE X : PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE ET BILAN DE LA CONCERTATION	78
	ANNEXE XI : TABLEAUX D'INDICATEURS SPECIFIQUES AU PATRIMOINE 1001 VIES HABITAT SITUE SUR LA REGION AQUITAINE	78
	ANNEXE XII : TABLEAUX D'INDICATEURS TERRITORIALISES	78
	ANNEXE XIII : PLAN DE MISE EN VENTE	78
	ANNEXE XIV : NOTE DE CADRAGE REGIONAL DU 1/10/2019 RELATIVE AUX ENJEUX PORTES PAR L'ETAT EN IDF POUR L'ELABORATION DES CUS	78

**Entre**

**L'Etat,**

Représenté par le Ministre de la Cohésion des Territoires,

Représenté par le Préfet de la Région Ile-de-France, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « L'État »

**D'une part**

**Et**

**1001 VIES HABITAT.**

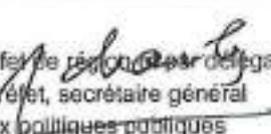
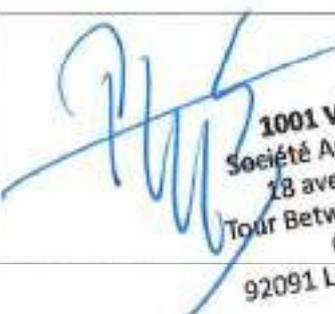
Dont le siège social est situé Tour Between - bâtiment C, 18 avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie,

Immatriculé au Registre du Commerce de Courbevoie sous le numéro 572 015 451,

Représenté par Monsieur Philippe BRY, agissant en qualité de Président du Directoire, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil de surveillance en date du 28/06/2018,

Ci-après dénommé « 1001 Vies Habitat »

**D'autre part**

<p><b>Pour l'Etat</b></p> <p><b>Monsieur Michel CADOT,</b> <b>Préfet de la Région Ile-de-France</b></p>	<p><b>Pour 1001 Vies Habitat</b></p> <p><b>Monsieur Philippe BRY,</b> <b>Président du Directoire</b></p>
<p>Pour le préfet de région en délégation Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques</p> <p></p> <p>Julien CHARLES</p>	<p></p> <p><b>1001 Vies Habitat</b> <b>Société Anonyme d'HLM</b> 18 avenue d'Alsace Tour Between - Bâtiment C CS 40091 92091 LA DEFENSE Cedex</p>

## Et les collectivités signataires

### Département :

- Département des Yvelines

### Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris :

- EPT 4 – Paris Ouest La Défense
- EPT 5 - Boucle Nord de Seine
- EPT 6 - Plaine Commune
- EPT 8 – Est Ensemble
- EPT 9 – Grand Paris Grand Est
- EPT 10 – Paris Est Marne et Bois

### Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Communautés de Communes :

- CA Grand Paris Sud (77/91)
- CA Melun Val de Seine (77)
- CA Marne et Gondoire (77)
- CA Paris Vallée de la Marne (77)
- CA Roissy Pays de France (77/95)
- CA de Cergy Pontoise (78/95)
- CU Grand Paris Seine et Oise (78)
- CA Cœur d'Essonne (91)
- CA Val d'Yerres Val de Seine (91)
- CA Plaine Vallée (95)
- CA Nevers (58)





L'élaboration des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) est une formidable opportunité pour notre Groupe de partager nos ambitions et notre stratégie avec nos partenaires (Etat, Collectivités territoriales et locataires) et de recueillir leurs attentes pour les adapter au mieux aux besoins des territoires.

Ce processus intervient dans un contexte de profonde évolution de la gouvernance de notre Groupe et la mise en œuvre du projet d'entreprise SMART. Ce projet repose sur 3 piliers forts :

- La volonté de maintenir un ancrage local fort. Cet ancrage est incarné par nos filiales locales et notre réseau de proximité.
- La nécessité d'adapter notre organisation au découpage territorial des collectivités et ainsi renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux.
- Le souhait de mutualiser certains moyens et d'améliorer de manière continue nos pratiques et nos organisations afin de renforcer notre capacité d'actions, d'améliorer notre niveau de services aux occupants et de développer des politiques sociales volontaristes.

Le processus d'élaboration des CUS illustre notre attachement à intégrer une double nécessité pour notre Groupe :

- Une vision consolidée et cohérente de nos politiques formalisée dans un document de cadrage stratégique.
- La prise en compte des besoins des territoires grâce à la formalisation de CUS par filiale reposant sur une analyse des territoires et la rencontre de nos partenaires locaux.

Les évolutions de notre Groupe et nos CUS contribuent à porter notre ambition d'être à la fois une entreprise privée performante et un acteur économique soucieux de porter une stratégie forte au service des besoins de nos concitoyens (locataires actuels ou futurs) et du développement des territoires.

Philippe BRY  
Président du Directoire  
Groupe 1001 Vies Habitat

# I- Préambule

## 1- Visas

### Vus

- La loi n° 2009-323 du 25 Mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion
- La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 26 mars 2014
- La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Le décret n° 2017-922 du 9 mai 2017
- La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)
- Le décret n° 2019-801 du 26 juillet 2019 relatif aux conventions d'utilité sociale
- L'arrêté du 14 août 2019 portant modification de l'arrêté du 19 octobre 2017 portant définition du format et des modalités de transmission des engagements et indicateurs des conventions d'utilité sociale
- Note de cadrage régionale du 1<sup>er</sup> octobre 2019 relative aux enjeux portés par l'Etat en IDF pour l'élaboration des conventions d'utilité sociale, notamment en matière de production de logements locatifs sociaux, de réhabilitation du parc, d'accessibilité des bâtiments, de mixité sociale et d'attributions aux ménages prioritaires.

### Vus

#### *Les délibérations du Directoire et Conseil de Surveillance*

- Approbation du PSP : délibération du Directoire de 1001 Vies Habitat en date du 29/11/2019 (Cf Annexe I)
- Engagement de la procédure d'élaboration de la CUS : délibération du Directoire de 1001 Vies Habitat en date du 21/02/2019 (Cf Annexe II)
- Approbation du projet de convention : délibération du Directoire de 1001 Vies Habitat en date du 29/11/2019 (Cf Annexe III)

## Vus

*Les démarches d'association des collectivités locales*

En premier lieu, 1001 Vies Habitat a transmis un document comprenant un état des lieux du patrimoine et de son occupation sociale aux collectivités associées, à savoir :

- **Départements :**
  - Paris
  - Hauts-de-Seine
  - Seine-Saint-Denis
  - Val-de-Marne
  - Seine-et-Marne
  - Yvelines
  - Essonne
  - Val-d'Oise
  - Oise
  - Nièvre
  - Gironde

### **Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris :**

- EPT 1 : Paris
  - EPT 2 : Vallée Sud Grand Paris
  - EPT 3 : Grand Paris Seine Ouest
  - EPT 4 : Paris Ouest La Défense
  - EPT 5 : Boucle Nord de la Seine
  - EPT 6 : Plaine Commune
  - EPT 7 : Paris Terre d'Envol
  - EPT 8 : Est Ensemble
  - EPT 9 : Grand Paris Grand Est
  - EPT 10 : Paris Est Marne et Bois
  - EPT 11 : Grand Paris Sud Est Avenir
  - EPT 12 : Grand Paris Seine Bièvres
- **Bordeaux Métropole**
  - **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Communautés de Communes :**

#### Seine-et-Marne :

- CA du Pays de Meaux
- CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- CA Marne et Gondoire
- CA Melun Val de Seine
- CA Paris – Vallée de la Marne
- CA Roissy Pays de France
- CA Val d'Europe

Yvelines :

- CA de Cergy-Pontoise
- CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
- CA Saint-Germain Boucles de Seine
- CA Versailles Grand Parc
- CU Grand Paris Seine et Oise

Essonne :

- CA Cœur d'Essonne
- CA Paris-Saclay
- CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- CA Val d'Yerres Val de Seine
- CA Versailles Grand Parc

Val d'Oise :

- CA de Cergy-Pontoise
- CA Plaine Vallée
- CA Roissy Pays de France
- CA Saint-Germain Boucles de Seine
- CA Val Parisis
- CC du Haut Val d'Oise

Oise :

- CC Creil Sud Oise

Nièvre :

- CA de Nevers

Dans un deuxième temps, 1001 Vies Habitat a rencontré les collectivités associées afin de présenter le référentiel territorial et les enjeux de la CUS.

Ces rendez-vous ont donné lieu à des comptes rendus d'entretiens qui figurent en annexe V.

- EPT 3 Grand Paris Seine Ouest, 12 avril 2019
- CA Cœur d'Essonne, 16 avril 2019
- CA de Cergy Pontoise, 18 avril 2019
- EPT 10 – Paris Est Métropole Marne et Bois, 23 avril 2019
- CA Val d'Yerres Val de Seine, 3 mai 2019
- EPT 7 Paris Terres d'Envol, 6 mai 2019
- EPT 6 Plaine Commune, 9 mai 2019
- VAL PARISIS, 10 mai 2019
- CA Paris Vallée de la Marne, 13 mai 2019
- CA de Saint Quentin en Yvelines, 15 mai 2019
- EPT 11 Grand Paris Sud Est Avenir, 20 mai 2019
- CA PARIS SACLAY, 21 mai 2019
- CA MARNE ET GONDOIRE, 22 mai 2019
- EPT 1 Paris, 23 mai 2019
- EPT 8 Est Ensemble, 24 mai 2019

- CA Saint Germain Boucles de Seine, 24 mai 2019
- EPT 9 Grand Paris Grand Est, 27 mai 2019
- CA NEVERS, 27 mai 2019
- EPT 12 GRAND ORLY SEINE BIEVRE, 28 mai 2019
- CU Grand Paris Seine & Oise, 5 juin 2019
- CA Melun Val de Seine, 7 juin 2019
- CA VALLEE DE L'OISE ET DES 3 FORETS, 12 juin 2019
- EPT 4 Paris Ouest La Défense, 12 juin 2019
- CA Versailles Grand Parc, 13 juin 2019
- Conseil Départemental des Yvelines, 13 juin 2019
- CA Plaine Vallée, 14 juin 2019
- CC CREIL SUD OISE, 17 juin 2019
- EPT 5 Boucle Nord de Seine, 18 juin 2019
- Conseil Départemental du Val d'Oise, 19 juin 2019
- CA VAL D'EUROPE, 20 mai 2019
- Conseil Départemental de l'Essonne, 21 juin 2019
- CC Haut Val d'Oise, 27 juin 2019
- CA du Pays de Meaux, 6 septembre 2019
- CA Grand Paris Sud, 20 septembre 2019
- Conseil Départemental du Val de Marne, 14 octobre 2019

#### **Vus**

*Les démarches de concertation avec les locataires*

La concertation avec les locataires a donné lieu à un accord de méthode présenté le 21 février 2019 (cf. Annexe VIII) aux associations suivantes :

- Confédération Nationale du Logement (CNL)
- Confédération Générale du Logement (CGL)
- Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
- Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- Confédération de la consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

Le compte rendu des échanges avec les membres du Conseil de Concertation Locative figure en annexe IV.

#### **Vu**

Le dépôt du projet de CUS auprès des services de l'Etat en date du 30 juin 2019

## **2- Objet de la convention**

L'article L. 445-1 du CCH fait obligation aux organismes de logements sociaux de signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale pour la période 2019 – 2025.

Cette convention traduit les choix stratégiques de l'organisme sur ses différents métiers et sa contribution aux enjeux nationaux et locaux en tenant compte de ses capacités et de ses contraintes.

Etablie sur la base du plan stratégique de patrimoine, la Convention d'Utilité Sociale définit notamment:

- La politique de l'organisme sur le plan patrimonial et d'investissement,
- La politique sociale,
- La politique de service rendu

Le respect de ces engagements est évalué à l'aide d'indicateurs par les services de l'Etat.

Cette convention porte sur 59 283 logements familiaux au 31 décembre 2018 et 977 ensembles immobiliers entrant dans le champ de la Convention d'Utilité Sociale.

577 logements propriété de 1001 Vies Habitat sont situés sur la région Aquitaine. Les indicateurs associés à ce territoire sont indiqués en annexe XI de la Présente Convention. Par ailleurs, ces tableaux d'indicateurs seront également reportés dans la Convention d'utilité sociale de Logis Atlantique (Filiale du Groupe 1001 Habitat ayant vocation à développer les activités du Groupe sur la région Aquitaine).

Entrent également dans le champ de la Convention d'Utilité Sociale, les logements-foyers et les résidences sociales (1777 équivalents logements-foyers au 31/12/2018) qui constituent néanmoins une catégorie autonome, ainsi que les logements produits en accession.

## **3- Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans, elle prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. A terme, elle pourra être renouvelée pour 6 années.

## **4- Coexistence de la C.U.S. et des conventions APL**

La CUS ne met pas fin au système de conventionnement à l'APL par programme. Les engagements de gestion sociale, qui sont de même nature que ceux figurant dans les conventions APL, s'y substituent sans qu'il soit nécessaire de les formaliser par des avenants aux conventions APL en cours.

Les engagements des conventions APL, de nature différente aux engagements de gestion sociale ou auxquels il n'a pas été dérogé, demeurent applicables. Une partie du patrimoine a fait l'objet dans le cadre de la première convention d'une remise en ordre des loyers. Les dispositions de la présente CUS conforte les engagements de la convention initiale.

## 5- Démarche d'élaboration de la CUS

La CUS a été élaborée par les différents services de 1001 Vies Habitat en articulation avec les services du Groupe 1001 Vies Habitat pour assurer la bonne articulation entre les engagements de la société et les orientations du Groupe.

Elle a donné lieu à une gestion de projet permettant la formalisation et la quantification des engagements en lien avec chaque direction.

Ces éléments ont été partagés avec les représentants des locataires et les collectivités dans le cadre de la démarche d'association (cf. ci-avant).

Cette concertation a porté notamment sur :

- Etat du service rendu,
- Engagement en matière de gestion sociale.

La CUS a été élaborée en cohérence avec :

- Les Cadres Stratégiques de Patrimoine et d'Utilité Sociale,
- Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) actualisé et approuvé par le Directoire du 29/11/2019,
- Les orientations d'attributions approuvées par le Conseil de Surveillance de 24 juin 2019.

## 6- Eléments de cadrage local

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la DRIHL a transmis un courrier précisant les orientations de l'Etat pour l'élaboration des CUS (cf. document en Annexe XIV).

Concernant les Personnes Publiques Associées, les notes de cadrage et orientations territoriales ont été reçues par :

- CA Paris Vallée de la Marne (Porter à connaissance en annexe),
- EPT 8 Est Ensemble (Note « attendus » en annexe),
- Conseil Départemental des Hauts de Seine (Porter à connaissance en annexe),
- CA Grand Paris Seine & Oise (Document cadre orientations attribution en annexe),
- Conseil Départemental du Val de Marne (Courrier en annexe),
- CA Grand Paris Sud (Courrier en annexe),
- CA Roissy Pays de France (Courrier en annexe),
- CA Plaine Vallée (Courrier en annexe),
- Conseil départemental de la Seine Saint Denis (Courrier en annexe)

Par ailleurs, la DGALN-DHUP a fourni aux organismes un guide actualisé pour la rédaction des CUS.

La CUS de 1001 Vies Habitat s'inscrit dans le respect des orientations formulées par l'Etat.

L'USH a fourni aux organismes un guide pour la rédaction des CUS le 16 septembre 2019.

## Bilan de l'activité des ESH Logement Francilien et Coopération et Famille en 2017 et 2018

La fusion des trois ESH d'Ile De France du Groupe Logement Français (dont l'ESH Holding Logement Français) devenues 1001 Vies Habitat est effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les deux principales sociétés concernées, Logement Francilien et Coopération et Famille ont exercé leurs missions sociales durant l'année 2017, 1001 Vies Habitat présentant son premier rapport de gestion au 31/12/2018.

1/ Le développement :

1-1/ Les agréments (PLUS/PLAI/PLS) en nombre de logements :

	Logement Francilien	Coopération et Famille	1001 Vies Habitat	Total
<b>Agréments 2017</b>	319	121	so	<b>440</b>
Dont Neuf	305	121	so	426
Dont acquisitions	14	-	so	14
<b>Agréments 2018</b>	so	so	540	<b>540</b>
Dont Neuf	so	so	415	415
Dont acquisitions	so	so	125	125

1-2/ Les mises en service en nombre de logements :

	Logement Francilien	Coopération et Famille	1001 Vies Habitat	Total
<b>Livraisons 2017</b>	423	155	so	<b>578</b>
Dont Neuf	257	155	so	412
Dont acquisitions	166	-	so	166
<b>Livraisons 2018</b>	so	so	698	<b>698</b>
Dont Neuf	so	so	467	467
Dont acquisitions	so	so	231	231

**2/ la vente HLM en nombre de logements vendus :**

	Logement Francilien	Coopération et Famille	HO	Total
<b>Ventes 2017</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>80</b>
Dont logements conventionnés	22	12	6	40
Dont non conventionnés	17	9	14	40
<b>Ventes 2018</b>	<b>41</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>90</b>
Dont logements conventionnés	21	12	5	38
Dont non conventionnés	20	23	9	52

**3/ Les attributions de logements :**

**2017 :**

Logement Francilien	Coopération et Famille	Nb attributions lgts Conv.	% / Nb attributions lgts Conv.
<b>398 PP</b>	<b>572 PP</b>	4543	21 %
<b>369 DALO</b>	<b>306 DALO</b>	4543	14 %

Sur 970 attributions au bénéfice des publics prioritaires, 675 concernent des DALO soit 69%

**2018 :**

1001 Vies Habitat	Nb attributions lgts Conv.	% /Nb attributions lgts Conv.
<b>1040 PP</b>	4281	25 %
<b>728 DALO</b>	4281	10 %

Sur 1040 attributions au bénéfice des publics prioritaires, 728 concernent des DALO soit 70%

Sont compris dans les publics prioritaires, les sortants CHRS, les sortants de foyers, les DALO et quelques ACD.

## II- PRÉSENTATION DU GROUPE

### Un Groupe au service du développement local de l'habitat

Le Groupe 1001 Vies Habitat est l'un des principaux acteurs du logement social en France. Il rassemble six Entreprises Sociales pour l'Habitat et un GIE. Les sociétés du Groupe sont implantées en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et depuis peu en Nouvelle-Aquitaine. Le Groupe 1001 Vies Habitat réalise depuis toujours l'essentiel de sa production dans des secteurs géographiques où le marché est tendu et où l'offre de logements sociaux est insuffisante pour répondre à la demande. Dans cet esprit, il s'est engagé depuis 2011 dans la production de nouveaux logements sur les territoires de Bordeaux Métropole.

### Une organisation territorialisée

Chaque société du Groupe 1001 Vies Habitat intervient dans un secteur géographique, dont elle connaît les spécificités et les acteurs.

En Ile-de-France, le Groupe est représenté par sa structure de tête, l'ESH 1001 Vies Habitat, résultat de la fusion de Logement Français, Coopération et Famille et Logement Francilien.

En région PACA, le Groupe compte trois sociétés, chacune représentative d'un département du littoral : Logis Familial, Logis Familial Varois, et Logis Méditerranée.

Sollar, basée à Lyon, intervient dans la région Rhône-Alpes.

Depuis 2016, Logis Atlantique, nouvelle ESH du Groupe, développe nos activités sur l'arc Atlantique à partir de Bordeaux Métropole.

Les élus d'un même territoire ont ainsi pour interlocuteur une seule société du Groupe. Cette organisation permet également de rationaliser la gestion du patrimoine et donc d'apporter des réponses cohérentes et efficaces aux résidents et aux partenaires locaux.

### Chiffres clés du Groupe

Chiffres au 31/12/2018

- 86 148 logements gérés
- 225 000 personnes logées
- 431 communes d'implantation
- 2 713 logements financés
- 1 300 collaborateurs

### Présence territoriale du Groupe



- ESH 1001 Vies Habitat
- Logis Atlantique
- Sollar
- Logis Familial
- Logis Méditerranée
- Logis Familial Varois

### III- L'AMBITION DU GROUPE 1001 VIES HABITAT

Les repères de la société française étant de plus en plus fragiles, 1001 Vies Habitat considère qu'il est indispensable que chacun puisse disposer d'un « chez soi », lieu stable et accueillant où ancrer sa vie, lieu d'inclusion et de vie dans lequel chacun, dans toute la diversité de son histoire et de ses besoins, peut veiller sur ses proches et sur soi-même et à partir duquel il est possible de s'engager dans la vie et dans la société.

C'est pourquoi 1001 Vies Habitat estime avoir l'ardente obligation d'agir, dans le cadre de ses missions d'opérateur d'immobilier social, sur tous les leviers à sa disposition pour renforcer ou, a minima, consolider l'inclusion sociale des habitants qu'il loge.

Pour répondre à cette ambition, 1001 Vies Habitat déploie sa stratégie selon deux axes :

- S'ancrer dans les territoires tendus en renforçant sa présence et en modernisant son parc ;
- Se donner les moyens de répondre aux grandes évolutions en cours ou à venir.

Cette stratégie est par ailleurs soutenue par les valeurs mises en exergue par la plateforme de marque 1001 Vies Habitat et qui se déclinent autour des notions de proximité, coresponsabilité, proactivité et anticipation

#### **1. S'ancrer dans les territoires tendus en renforçant sa présence et en modernisant son parc**

En tant qu'opérateur d'immobilier social, le Groupe 1001 Vies Habitat gère actuellement plus de 86 000 logements et loge près de 225 000 personnes dans les grandes agglomérations de quatre régions françaises où le marché du logement est le plus tendu.

Pour mener à bien sa mission et contribuer à apporter des réponses aux besoins de logements des zones tendues, 1001 Vies Habitat entend assurer l'engagement de 16240 logements environ, dont 14740 logements conventionnés, en production propre ou par acquisition sur la période 2019 – 2024.

1001 Vies Habitat vise également à développer une large palette d'offre pour apporter une réponse globale aux collectivités. Cela se concrétise notamment par une nouvelle ambition en matière de production de logements en accession sociale (240 logements par an à compter de 2020) et par la volonté de développer la production d'une offre renforcée de logement adaptés aux personnes défavorisées.

1001 Vies Habitat devrait également produire, dans les zones excessivement tendues, des logements locatifs intermédiaires, en direct ou par le biais de la création d'une filiale dédiée.

Par ailleurs la vente de logements sociaux est devenue incontournable dans l'environnement économique de l'ensemble des organismes de logement social (création de la RLS, hausse des cotisations à la CGLLS, hausse de la TVA, etc...) et dans celui de 1001 Vies Habitat. La vente est un levier indispensable pour dégager les fonds propres nécessaires à la mise en œuvre de son projet de développement. Le Groupe 1001 Vies Habitat vise la vente de 0,424 % de son parc par an, soit un peu moins de 210 logements par an (dont 157 logements conventionnés par an).

Jouer un rôle dans l'inclusion sociale des habitants passe également par la mise à disposition d'un habitat de qualité. C'est pourquoi 1001 Vies Habitat a pour stratégie d'investir fortement sur l'entretien de son parc.

Ainsi l'expérience de haut niveau acquise ces dernières années dans la gestion des opérations complexes de renouvellement urbain (PNRU 2003 - 2019) continuera à être déployée dans le cadre de 13 projets en lien avec le NPNRU (2014 – 2030).

De même, il est prévu d'investir près de 400 M€ afin notamment d'améliorer la performance thermique du parc et ainsi contribuer, de manière indirecte mais néanmoins réelle, à l'amélioration du pouvoir d'achat des locataires.

## **2. Se donner les moyens de répondre aux grandes évolutions en cours ou à venir**

Etre opérateur d'immobilier social en œuvrant pour permettre à chacun de disposer d'un « chez soi », élément indispensable de l'inclusion sociale, signifie également savoir apporter des réponses aux changements de la société : allongement de la durée de vie, vieillissement, éclatement des familles, augmentation des familles monoparentales, isolement, etc..

Trois grandes orientations sous-tendent cet axe fort :

- Maintien ou accès au logement des personnes vulnérables,
- Améliorer le pouvoir d'achat des locataires,
- Répondre aux enjeux du vieillissement de la population.

Le maintien ou l'accès au logement des personnes vulnérables passe par le développement d'une offre de logements PLAI et PLAI adaptés, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat dans le pacte d'investissement pour le logement social passé avec l'USH et Action Logement.

1001 Vies Habitat souhaite également développer, avec le concours d'associations, des dispositifs de prévention et d'accompagnement à destination des publics vulnérables ou encore fédérer de nombreux acteurs pour co-construire des projets d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale, économique ou familiale.

L'inclusion sociale passe aussi par l'amélioration du pouvoir d'achat des locataires. 1001 Vies Habitat souhaite pérenniser voire renforcer des actions menées de longue date, notamment en mettant en œuvre de multiples actions telles que l'optimisation des processus achat permettant ainsi de limiter le niveau des charges, la modification des comportements au travers d'actions de sensibilisation ou encore en déployant « Chers Voisins », concept d'habitat intergénérationnel solidaire qui répond aux enjeux du maintien du lien social et du pouvoir d'achat en créant de la solidarité et de permettant de réaliser d'importantes économies sur les charges locatives.

Enfin, 1001 Vies Habitat met au cœur de sa politique la question du vieillissement de la population en développant l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite et en privilégiant les solutions qui favorisent le maintien à domicile. Pour cela, 1001 Vies Habitat a la volonté de faire émerger de nouveaux services en expérimentant trois modèles innovants d'accompagnement social : Chers Voisins, Label Habitat Senior Service et Maisons de Marianne.

La présente Convention d'Utilité Sociale s'inscrit dans ces ambitions et les décline au niveau des déclarations et engagements qu'elle expose.

Cette déclinaison est nécessairement faite sur la base des éléments connus lors de son élaboration, que ces éléments relèvent du cadre légal, réglementaire et fiscal ou du contexte économique et financier de l'activité considérée mais aussi de l'ESH elle-même.

La Convention d'Utilité Sociale devant rester un outil adapté à la poursuite des activités pendant sa période d'application, toute modification significative de l'environnement juridique, institutionnel ou financier, ou tout autre élément qui viendrait modifier le cadre ou le contexte de la présente Convention, ou imposer des modifications de certaines de ses dispositions, conduiront les Parties à étudier l'impact de ces dernières et à déterminer les adaptations à lui apporter afin de permettre d'en pérenniser son application.

## IV- SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GROUPE

SE DONNER LES MOYENS DE RÉPONDRE AUX GRANDES ÉVOLUTIONS EN COURS OU A VENIR

### **Viser un développement minimum d'au moins 16 240 logements dont 14740 agréés d'ici 2024**

- ▶ Poursuivre l'effort de production en visant un objectif de 2 707 logements agréés par an, soit 16 240 logements neufs ou acquis d'ici 2024 (dont 1 500 logements acquis déjà conventionnés)
- ▶ Concentrer ce développement sur les territoires à fort enjeu en matière de logement
- ▶ Développer une large palette d'offre pour apporter une réponse globale aux collectivités
- ▶ Développer l'accession et favoriser les parcours résidentiels
- ▶ Mettre en œuvre une politique de vente HLM de l'ordre de 210 logements par an, dont 157 logements conventionnés
- ▶ Accroître et diversifier notre production de « logements abordables »
- ▶ Répondre aux besoins d'accueil des publics vulnérables

### **Maintenir le niveau d'investissements et la qualité du patrimoine**

- ▶ Sécuriser la connaissance du patrimoine
- ▶ Améliorer la performance thermique du parc
- ▶ S'engager dans la réussite des opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU
- ▶ Développer l'accessibilité et l'adaptation des logements aux personnes âgées ou en situation de handicap
- ▶ Poursuivre les programmes de résidentialisation notamment sur le patrimoine connaissant des problématiques de sécurité
- ▶ Engager une démarche d'innovation autour du bâtiment connecté
- ▶ Poursuivre la mise en sécurité des halls et des parties communes (sûreté des personnes)

## SE DONNER LES MOYENS DE RÉPONDRE AUX GRANDES ÉVOLUTIONS EN COURS OU A VENIR

### Développer l'inclusion Sociale

- ▶ Accompagner les parcours résidentiels en développant une politique d'échange de logement pour favoriser les mutations internes et répondre aux attentes des familles
- ▶ Mettre en œuvre une politique en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap
- ▶ Renforcer notre gestion sociale de proximité et développer les dispositifs innovants
- ▶ Développer des dispositifs de prévention et d'accompagnement à destination des publics vulnérables
- ▶ Renforcer la capacité d'agir des habitants
- ▶ Promouvoir la citoyenneté et la jeunesse

### Répondre aux nouveaux besoins des populations logées

- ▶ Développer une proximité renforcée au bénéfice de nos clients en déployant de nouveaux canaux de communication
- ▶ Bâtir de nouvelles formes de proximité pour renforcer notre expertise et notre capacité d'intervention technique et sociale
- ▶ Offrir à nos clients la possibilité d'agir en toute autonomie
- ▶ Développer nos démarches Qualité afin de garantir un haut niveau de service aux occupants
- ▶ Maîtriser la quittance globale des clients
- ▶ Accompagner les locataires dans la transition énergétique pour permettre la réalisation concrète des économies d'énergie.

# V- PRÉSENTATION DE 1001 VIES HABITAT

## 1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Depuis le 1er juillet 2018, Logement Français, Logement Francilien et Coopération et Famille ont fusionné et forment une seule et même Entreprise Sociale pour l'Habitat dénommée «1001 Vies Habitat ». Cette entité sera dénommée ESH 1001 Vies Habitat dans le présent document.

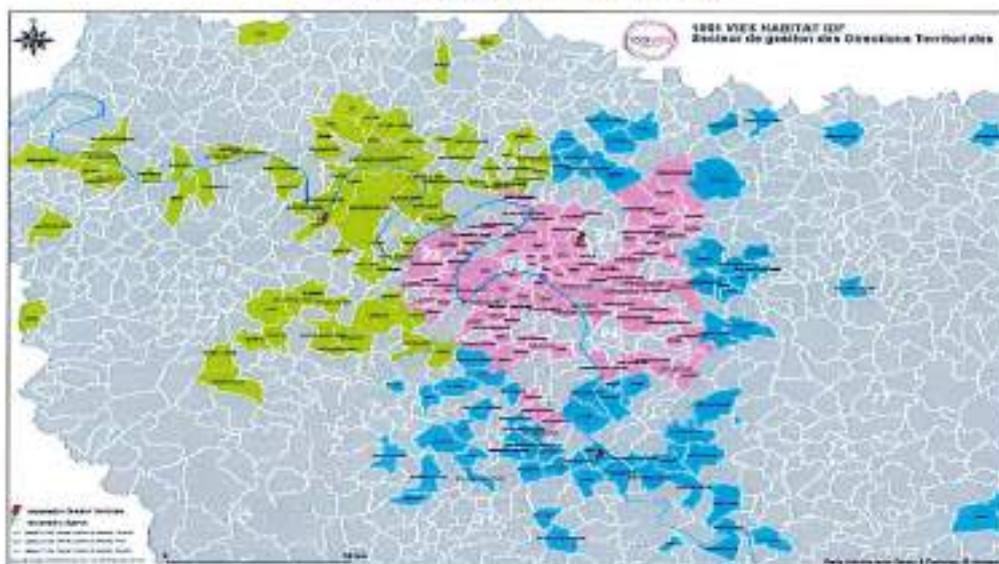
L'ESH 1001 Vies Habitat gère environ 60 000 logements en Ile-de-France, ce qui en fait un acteur majeur de l'habitat dans la région. Fort de ses 800 collaborateurs, 1001 Vies Habitat est présent dans 233 communes d'Ile-de-France et 16 communes des régions limitrophes, où nous mettons en œuvre toute la palette de nos savoir-faire : production de solutions d'habitat à la mesure de vos besoins et de vos attentes, avec des objectifs ambitieux : gestion et entretien de vos résidences avec l'appui de collaborateurs de proximité engagés, accompagnement de vos parcours résidentiels depuis le logement pour jeunes travailleurs jusqu'à l'accession à la propriété.

Nous sommes aussi un acteur majeur de la transformation des quartiers et de l'agrément du cadre de vie des résidents.

### Chiffres clés de 1001 Vies Habitat Au 31/12/2018

- **59 283** logements gérés
- **1 777** équivalents logements-foyers
- **34%** en QPV
- **Env. 170 000** personnes logées
- **800** collaborateurs
- **3** directions territoriales
- **9** agences

### Implantation de 1001 Vies Habitat



Pour l'ESH 1001 Vies Habitat, le contexte en Ile-de-France est marqué par :

- La recomposition du tissu des collectivités avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la création des 17 intercommunalités qui ont vu le jour en grande couronne depuis janvier 2016,
- Une forte densité d'organismes intervenant sur le territoire,
- Une très forte pression de la demande par rapport à l'offre,
- Une pression foncière qui contribue à l'augmentation des prix de revient et qui contraint la société à adapter sa production neuve en expérimentant des montages innovants (conception/réalisation par exemple),
- L'augmentation de la part des opérations en VEFA proposées par les promoteurs dans la production de logement social,
- Les enjeux du renouvellement urbain y compris dans des copropriétés mixtes (bailleur social et propriétaires personne physique).

## 2- RÉPARTITION DU PATRIMOINE PAR EPT/EPCI AU 31/12/18

	Nombre de logements	Nombre de logements en QPV	%
<b>Yvelines</b>	<b>12 775</b>	<b>3 077</b>	<b>24%</b>
CA de Saint Quentin en Yvelines	1 718	279	16%
CA Rambouillet Territoires	97		
CA Saint Germain Boucles de Seine	4 128	1 348	33%
CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	281		
CC Cœur d'Yvelines	15		
CC du Pays Houdanais (C.C.P.H.)	88		
CU Grand Paris Seine et Oise	6 448	1 450	22%
<b>Essonne</b>	<b>8 797</b>	<b>4 080</b>	<b>46%</b>
CA Cœur d'Essonne Agglomération	798	302	38%
CA Communauté Paris-Saclay	982		
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	2 622	2 091	80%
CA Val d'Yerres Val de Seine	2 489	881	35%
CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	81		
CC du Pays de l'Imours (CCPL)	31		
CC du Val d'Essonne (Cvve)	306		
T12 Grand-Orly Seine Bièvre	1 488	806	54%
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>7 743</b>	<b>5 570</b>	<b>72%</b>
T6 Plaine Commune	841	694	83%
T7 Terres d'Envol	4 197	3 993	95%
T8 Est Ensemble	1 462	882	60%
T9 Grand Paris - Grand Est	1 243	1	0%
<b>Val d'Oise</b>	<b>7 437</b>	<b>2 371</b>	<b>32%</b>
CA de Cergy-Pontoise	1 597	224	14%
CA Plaine Vallée	1 496		
CA Roissy Pays de France	2 402	1 762	73%
CA Saint Germain Boucles de Seine	100		
CA Val Parisis	1 678	385	23%
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	88		
CC du Haut Val d'Oise	36		
CC Vexin Centre	40		

<b>Seine-et-Marne</b>	<b>5 238</b>	<b>2 189</b>	<b>42%</b>
CA du Pays de Meaux	75		
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	693	345	50%
CA Marne et Gondoire	118		
CA Melun Val de Seine	1 851	1 644	89%
CA Paris - Vallée de la Marne	1 335	200	15%
CA Roissy Pays de France	260		
CA Val d'Europe Agglomération	46		
CC Brie Nangissienne	686		
CC du Pays de l'Ourocq	23		
CC l'Orée de la Brie	151		
<b>Paris</b>	<b>5 058</b>	<b>375</b>	<b>7%</b>
Métropole du Grand Paris	5 058	375	7%
<b>Hauts-de-Seine</b>	<b>7 011</b>	<b>572</b>	<b>8%</b>
T2 Vallée sud Grand Paris	2 179		
T3 Grand Paris Seine Ouest	1 596		
T4 Paris Ouest La Défense	1 321		
T5 Boucle Nord de Seine	1 915	572	30%
<b>Val-de-Marne</b>	<b>2 393</b>	<b>282</b>	<b>12%</b>
T10 Paris-Est-Marne et Bois	1 293	15	1%
T11 Grand Paris Sud Est Avenir	581	248	43%
T12 Grand-Orly Seine Bièvre	519	19	4%
<b>Oise</b>	<b>1 225</b>	<b>868</b>	<b>71%</b>
CA Creil Sud Oise	849	759	89%
CA du Beauvaisis	109	109	100%
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	166		
CC du Vexin-Thelle	29		
CC Thelloise	72		
<b>Nièvre</b>	<b>1 171</b>	<b>798</b>	<b>68%</b>
CA de Nevers	938	666	71%
CC Loire, Vignobles et Nohain	132	132	100%
CC Morvan Sommets et Grands Lacs	52		
CC Sud Nivernais	49		
<b>Gironde</b>	<b>426</b>		<b>0%</b>
Bordeaux Métropole	426		
<b>Eure-et-Loire</b>	<b>9</b>		<b>0%</b>
CA Chartres Métropole	9		
<b>Total général</b>	<b>59 283</b>	<b>20 182</b>	<b>34%</b>

### 3- PATRIMOINE DE L'ESH 1001 VIES HABITAT

L'annexe VI présente le patrimoine de L'ESH 1001 Vies Habitat par ensemble immobilier.

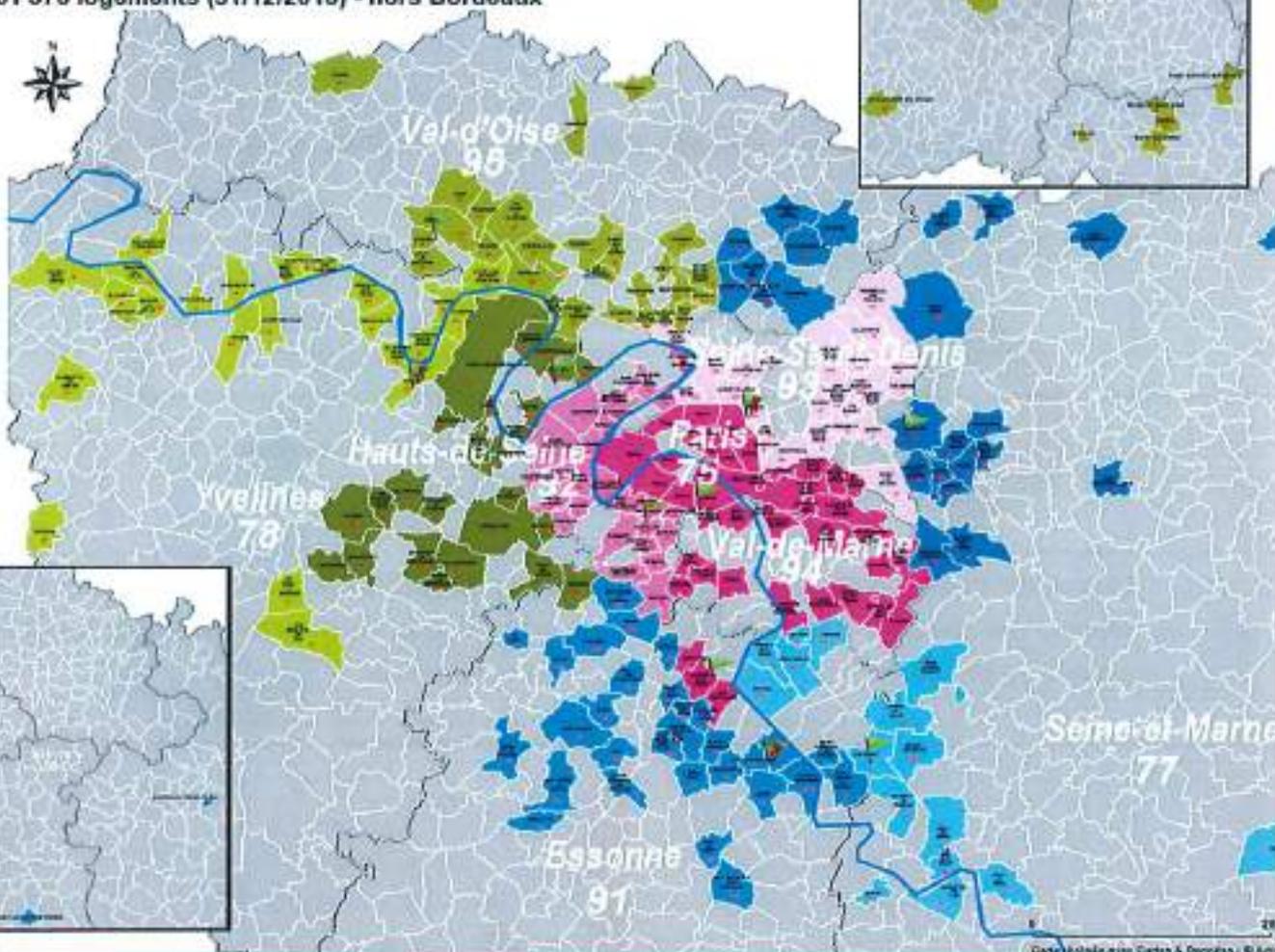
Cette liste reprend par ensemble immobilier :

- Le nombre de logements qu'il comporte,
- La nature du ou des financements principaux dont il a bénéficié,
- L'appréciation de l'état de l'occupation sociale avec notamment :
  - Le % d'occupants par tranche de ressources.
  - Le % d'occupants par composition familiale
- L'appréciation de l'état du service rendu

#### 1001 VIES HABITAT - Implantation des Directions Territoriales et Agences 61 376 logements (31/12/2018) - hors Bordeaux



- Secteur de gestion des Agences
- Agence 1 - Paris / Val de Seine
  - Agence 2 - Seine-Saint-Denis
  - Agence 3 - Hauts-de-Seine
  - Agence 4 - Val d'Oise
  - Agence 5 - Yvelines Ouest
  - Agence 6 - Yvelines Est
  - Agence 7 - Seine-et-Marne Nord
  - Agence 8 - Seine-et-Marne Sud
  - Agence 9 - Essonne
- Implantation Direction Territoriale
- Implantation Agence
- Relevé de logements



Le patrimoine présente les principales caractéristiques suivantes :

- 90% du parc est situé sur 24 EPCI,
- Seul le patrimoine de la Nièvre est caractérisé par une très forte vacance, le reste du patrimoine se situant dans des territoires globalement attractifs.

**Le patrimoine est marqué par une forte proportion de logements collectifs (97%)**



- Le parc est caractérisé par **une part importante de logements en copropriété** représentant plus d'1/3 du parc (50% en syndic interne (SI) et 50% en syndic externe (SE)).

**Le parc est caractérisé par une part importante de logements en QPV : 34 % (20 321 logements)**



- Ces résidences nécessitent des moyens de gestion supplémentaire en terme d'accompagnement, de gestion sociale et patrimoniale
- Ils sont situés sur 129 résidences

La majorité du parc a été construit dans les années 1950-1974, période correspondant à la création du Groupe Logement Français et aux années de construction des grands ensembles d'habitat social, ainsi que des grandes copropriétés.

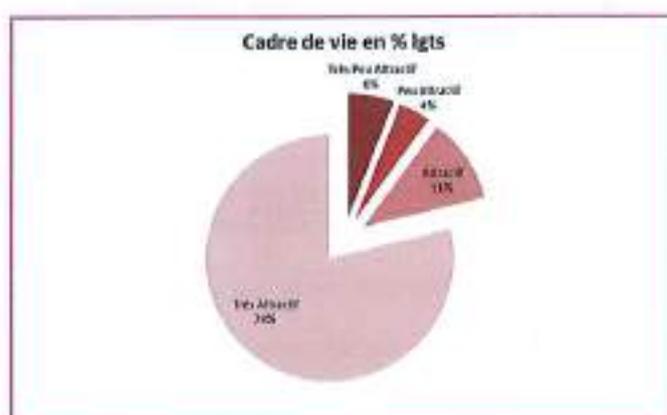


## Un patrimoine d'une moyenne d'âge de 42 ans



- Ces caractéristiques conditionnent les enjeux et méthodes d'intervention, notamment par rapport à la complexité d'intervention sur le patrimoine en copropriété,
- 49% du patrimoine en très bon état : 511 résidences soit 29 217 logements,
- Un audit technique est actuellement en cours afin d'objectiver les données relatives à l'état technique du patrimoine. Les résultats de ce diagnostic pourront venir moduler la photographie actuelle,
- Les niveaux de dotations en entretien courant, gros entretien et investissement ont permis jusqu'à présent de maintenir le patrimoine en bon état.

**Le patrimoine de MVH est globalement très attractif (à 79%) du fait de la proximité des transports, des équipements, des commerces et des bassins d'emplois.**



*Note cadre de vie calculée fonction de la distance aux transports aux communs et aux équipements et services de proximité.*

- Une part du patrimoine positionnée sur la métropole du Grand Paris (386 résidences sur la DT MGP) sera impactée à court et moyen terme par les futurs aménagements du Grand Paris qui permettront d'améliorer la desserte en transports en commun.

**75% du patrimoine est bien ou très bien conçu car il bénéficie de bonnes qualités architecturales et fonctionnelles avec notamment des espaces confortables en terme de surface et conformes aux normes actuelles.**



*Note conception calculée fonction du type d'architecture, de la présence de divers avantages (espaces verts, stationnement, ascenseurs, balcons, grands séjours...), de l'accessibilité, de l'étiquette énergétique et de la présence d'amiante et de plomb.*

### **Méthodologie notation du patrimoine**

Chaque résidence du Groupe 1001 Vies Habitat a été notée suivant 9 grands axes. La valeur donnée à chacun de ces axes est issue de notation de sous critères tels que présentés ci-dessous.

#### **Axe n°1 : Qualité du cadre de vie (noté sur une base de 9 points)**

La notation est effectuée sur la base

- de la qualité de la desserte (et notamment la distance par rapport aux transports en communs) (sur une base de 4 points),
- de la présence de services de proximité (Présence de commerces, équipements publics, services de santé dans un rayon de 500 m) (sur une base de 3 points),
- et de la qualité du cadre de vie de la résidence (Image du quartier, présence de parc, présence d'équipement sportif et/ou culturel dans un rayon de 500m) (sur une base de 2 points).

#### **Axe n°2 : Conception et qualité intrinsèque du produit (noté sur une base de 31 points)**

La notation est effectuée sur

- la qualité de l'offre de stationnement de la résidence (disponibilité, sécurisation, privatisation, etc.) (sur une base de 2 points),
- l'attractivité du bâti (Perception de l'aspect général de l'ensemble immobilier à travers son architecture avec son état général et la présence d'espaces verts) (sur une base de 4 points),
- la qualité des parties communes, ascenseurs et système de sécurisation (sur une base de 5 points),
- la performance énergétique (consommation énergétique, type d'installation) (sur une base de 9 points),
- l'accessibilité de la résidence (depuis les espaces publics ainsi que dans les parties communes) (sur une base de 3 points),
- l'accessibilité des logements (présence de logements adaptés aux handicaps) (sur une base de 2 points),
- et l'état du risque sanitaire (amiante, plomb, etc.) (sur une base de 6 points).

### **Axe n°3 : Etat Technique du produit (noté sur une base de 11 points)**

La notation est effectuée sur la base de

- l'appréciation de l'état général de l'ensemble immobilier (sur une base de 7 points)
- ainsi que sur la qualité et l'état des espaces extérieurs (sur une base de 4 points)

### **Axe n°4 : Fonctionnement Résidentiel du produit (noté sur une base de 18 points)**

La notation est effectuée sur la base

- d'appréciation sur les difficultés éventuelles de gestion locative et la présence du bailleur sur site (Situations visibles qui perturbent la vie des résidents et la commercialisation : conflits de voisinage, encombrants, réclamations, incivilités, etc.) (sur une base de 3 points),
- de la présence du bailleur sur site (sur une base de 3 points),
- du niveau des actes de vandalismes (sur une base de 2 points),
- de la vacance des logements (sur une base de 2 points),
- de la vacance des stationnements (sur une base de 2 points),
- du le taux de rotation (sur une base de 2 points),
- du niveau d'impayés (sur une base de 2 points),
- et du % de ménages sans enfants entre 80% et 120% du plafond HLM (sur une base de 2 points).

### **Axe n°5 : Risque social du produit (noté sur une base de 14 points)**

La notation est effectuée en fonction

- du % de ménages APL/AL (sur une base de 2 points),
- du taux de couverture APL/AL (sur une base de 2 points),
- du % de ménages <40% du plafond HLM (sur une base de 2 points),
- du % d'enfants entre 0 et 12 ans (sur une base de 2 points),
- du % de famille isolée (sur une base de 2 points),
- du % de familles monoparentales (sur une base de 2 points),
- et du % de chefs de famille au chômage (sur une base de 2 points),

### **Axe n°6 : Performance économique du Produit (N-1) (noté sur une base de 8 points)**

La notation est effectuée sur la base

- de la CAF en % des loyers (sur une base de 2 points),
- du % des annuités des emprunts par rapport aux loyers (sur une base de 2 points),
- des coûts de gestion directs en % des loyers (sur une base de 2 points),
- et de l'EBE (sur une base de 2 points).

### **Axe n°7 : Positionnement du produit sur la carte de développement / marché (noté sur une base de 3 points)**

Cet axe illustre le positionnement de la résidence sur la carte de développement du Groupe

### **Axe n°8 : Performance énergétique du produit (noté sur une base de 6 points)**

Cet axe traduit directement le niveau de performance énergétique (DPE) de la résidence.

### **Axe n°9 : Risque face au vieillissement des locataires / produit (noté sur une base de 4 points)**

Cet axe est calculé sur la base

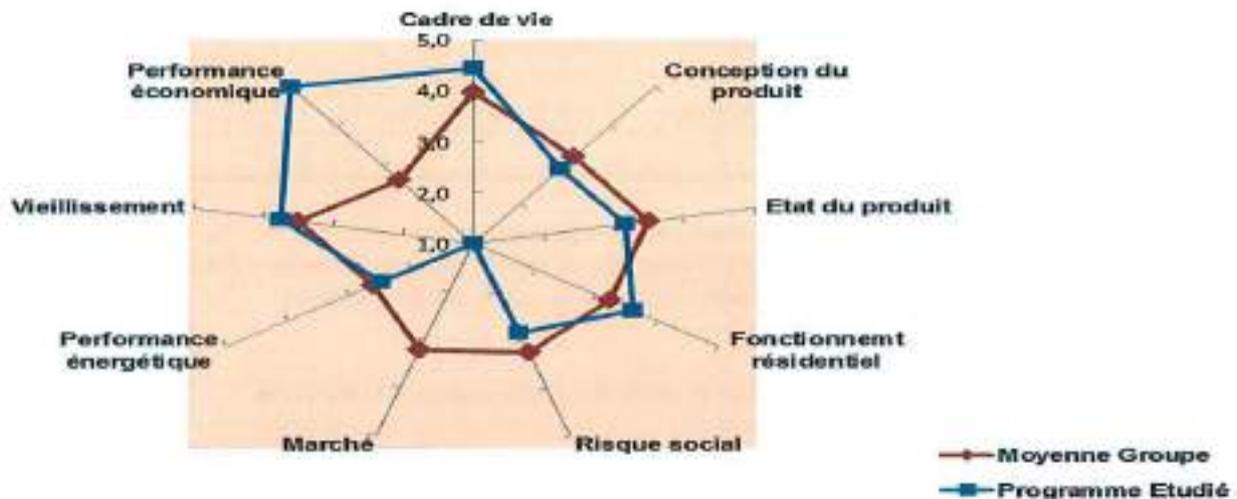
- du % des locataires de +60 ans (sur une base de 2 points),
- et du % des locataires dans la tranche d'âge 75-84 ans (sur une base de 2 points),

Dans le cadre de l'analyse d'une résidence, chacun des 9 axes voit sa note ramenée à une échelle sur 5 points. Les axes « pèsent » donc le même poids et ne peuvent servir à calculer une note globale. Ils sont utilisés sous forme de radar et comparé à la moyenne Filiale ou Groupe

Exemple :

Indicateurs PSP :

Catégories	NOTE	NOTE Programme	Critères
	MOYENNE GROUPE	5311	
Cadre de vie	4,0	4,4	Très attractif
Conception du produit	3,2	2,9	Bonne conception
Etat du produit	3,5	3,2	Bon état
Fonctionnement résidentiel	3,2	3,8	Peu fragile
Risque social	3,3	2,9	Risque social élevé
Marché	3,2	1,0	Pas de développement
Performance énergétique	2,6	2,5	Consommation élevée
Vieillessement	3,5	3,8	Vieillessement faible
Performance économique	2,6	5,0	Très performant



Il existe un 10<sup>ème</sup> axe spécifiquement défini pour illustrer la facilité de gestion des copropriétés (noté sur une base de 6 points)

Ce dixième axe est noté en fonction

- du niveau de complexité de la structure juridique de la résidence (ASL, AFUL, copro, etc.) (sur une base de 2 points),
- de la nature du syndic (Syndic interne ou externe) (sur une base de 2 points),
- et du poids du bailleur social dans la décision de la copropriété (sur une base de 2 points).

## VI- POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La production du Groupe 1001 Vies Habitat a été en moyenne de 2 055 logements familiaux par an entre 2014 et 2017 (livraisons).

Ce développement correspond à une croissance du parc de l'ordre de **2,6% en moyenne par an**.

L'essentiel de la production (85%) est de type PLUS (67%) et PLAI (18%).

### 1- POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESH 1001 VIES HABITAT

#### 1) Etat des lieux

La production de l'ESH 1001 Vies Habitat sur la période 2015 – 2018 annuelle, a été la suivante :

- Agréments : 2 342 logements,
- Livraisons IDF (hors acquisitions) : 1 700 logements,
- Acquisitions : 1 304 logements.



Exemples de livraisons au cours des 3 dernières années (2015/2017) :

**Résidence le Clos des Vignes – Vaux le Pénil (77) – 29 logements**



**Les villas du Vieux Moulin– Pierrelaye (95) – 79 logements**



**Résidence Les Florelys – Brie Comte Robert (77) – 23 logements**



## 2) Orientations stratégiques

### ► **Poursuivre et accentuer l'effort de production en visant un objectif de 1200 logements financés en moyenne par an**

L'ESH 1001 Vies Habitat souhaite maintenir son effort de développement et vise une production de **1200 logements par an**, correspondant à :

- 850 logements financés en production neuve par an
- 350 acquisitions avec conventionnement de logements non conventionnés financées par an, auxquelles s'ajoute l'acquisition de 250 logements déjà conventionnés par an.

**Soit une production totale (agrément) de 7220 sur la période de la CUS**, (ce qui représente une augmentation de 2 % du parc par an) et de **8720** logements si on tient compte des logements acquis déjà conventionnés.

### ► **Concentrer ce développement sur les territoires à fort enjeu en matière de logements**

L'ESH 1001 Vies Habitat s'inscrit dans la continuité de son développement passé en privilégiant les territoires sur lesquels la demande de logement est durablement soutenue et qui sont considérés comme prioritaires par l'État.

C'est ainsi que le développement se fera majoritairement sur les territoires suivants :

- Les quatre EPCI/EPT dans lesquels la société est engagée dans des programmes de renouvellement urbain afin de reconstituer l'offre locative. En effet, compte-tenu des enjeux de territoires et de la nécessité de poursuivre la transformation des quartiers dans lesquels est situé une partie du patrimoine, la société a programmé près de 2000 démolitions cumulées sur la période du NPNRU :
  - Opération d'AULNAY SOUS BOIS (93) – EPT 7 Paris Terres d'Envol
  - Opération des Indes à SARTROUVILLE (78) – EPCI Saint Germain Boucles de Seine
  - Opération de SAVIGNY SUR ORGE (91) – EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvres
  - Opération des Tarterêts à CORBEIL ESSONNES (91) – EPCI Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.
- Les communes qui ont un retard dans leur engagement à réaliser du logement social et dans lesquelles le niveau du marché locatif est élevé.

Pour assurer au mieux la fonction sociale de ses logements, l'ESH 1001 Vies Habitat privilégie les implantations à proximité des services et commerces avec une bonne desserte par les transports.

► **Développer une large palette d'offres pour apporter une réponse globale aux collectivités**

L'ESH 1001 Vies Habitat est un opérateur global du logement en capacité d'accompagner les territoires grâce à une large palette d'offres : logements familiaux sociaux, logements adaptés (hébergements, logements temporaires, logements étudiants), logements intermédiaires, accession sociale, gestion de copropriété et bail réel solidaire (BRS).

**Zoom sur le parc en logement adapté :**

Le parc de l'ESH 1001 Vies Habitat est composé de 58 résidences, soit 1777 équivalents logements-foyers (78% de l'offre du Groupe 1001 Vies Habitat)



La gestion des résidences est confiée à des gestionnaires externes (CCAS et Association API Provence). Le choix du gestionnaire donne lieu à une procédure Groupe 1001 Vies Habitat afin de s'assurer de la pérennité de la gestion.

**Dans le cadre de son développement, le Groupe souhaite engager une politique forte d'amélioration de la gestion de ces résidences en nouant des partenariats innovants avec les grands opérateurs de ce secteur.**

► **Développer des produits de qualité avec une forte exigence en matière de performance énergétique, tout en maîtrisant nos coûts de production**

Dans un environnement contraint économiquement et où les exigences de partenaires sont grandissantes en matière de qualité de produit et de performance énergétique, 1001 Vies Habitat a toujours veillé à innover dans ses projets de construction tout en cherchant à maîtriser ses coûts de production.

Cette volonté politique, se traduit très concrètement selon les axes suivants :

- La recherche systématique de mode constructifs durables et d'équipements les plus économes possibles afin de rechercher, au-delà des labels ou de certifications, une facture énergétique pour les locataires la plus faible possible.
- Une approche prédictive des charges locatives dès la conception pour orienter les choix techniques à l'aide d'un outil spécifiquement développé en interne.

- Un suivi des coûts de construction avec des démarches de progrès continue. Le développement d'une politique achat Groupe permet de définir des prescriptions techniques communes et réaliser des économies d'échelle.

L'ESH 1001 Vies Habitat est pleinement impliqué dans la mise en œuvre de ces politiques, notamment par la production de logements à partir de foncier de la société : elle a décidé de conduire des projets de démolition-reconstruction de plusieurs groupes immobiliers, pour y reconstruire des opérations plus importantes en nombre de logements locatifs et en y ajoutant des programmes en accession à la propriété.

► **Accroître et diversifier notre production de logements abordables.**

Le logement constitue un droit fondamental parce qu'il confère à chacun une place dans la société.

Le plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme est plus qu'un plan volontariste visant à offrir un toit décent à tous : c'est une réforme structurelle de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement, afin de passer des structures palliatives d'urgence au logement pérenne.

L'objectif du plan « Logement d'Abord » est de sortir de la logique de l'hébergement d'urgence des sans-abris et de les orienter rapidement et durablement vers le logement. Une approche dont l'efficacité a été validée par des expérimentations dans les pays scandinaves et anglo-saxons et qui se traduit par des coûts évités à la collectivité.

Pour réussir collectivement ce plan, le gouvernement souhaite produire 40 000 logements très sociaux par an sur cinq ans, ouvrir 10 000 places supplémentaires en pension de famille, et créer 40 000 places dans le parc privé à vocation sociale via les dispositifs d'intermédiation locative.

Pour accompagner ce plan, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite développer la production d'une offre renforcée de logements adaptés aux personnes défavorisées. En souhaitant rompre avec l'approche dite « au mérite » de l'hébergement en escalier, le Logement d'Abord nécessite un changement de paradigme et de posture. Le Groupe veut être un des acteurs de ce changement en poursuivant l'objectif suivant : accroissement et diversification du parc de logement et développement de l'offre PLAI et PLAI adaptés.

► **Répondre aux besoins d'accueil des publics vulnérables**

L'ESH 1001 Vies habitat souhaite répondre aux besoins en terme de relogement des publics en situation de fragilité sociale, en favorisant la production de structures type foyers et envisage de produire un minimum de 200 logements-foyers sur la période de la CUS.

L'ESH 1001 Vies Habitat, au travers de sa CUS, souhaite être un partenaire des associations de terrain, en améliorant l'accès des publics vulnérables au sein de ses foyers, résidences sociales et autres structures de proximité.

A titre d'exemple, le Groupe est sensible au sujet des violences faites aux femmes. Acteur de l'habitat et de la cohésion sociale, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite mettre ses structures foyers à disposition de ce public spécifique, afin de mettre ces femmes en sécurité pour leur permettre de se reconstruire.

Aujourd'hui, peu de structures existent pour permettre aux femmes de reconstruire leur vie. Un besoin urgent est pointé par les spécialistes concernant la nécessité d'une « porte d'entrée unique », pensée comme un espace physique de coordination entre tous les acteurs : travailleurs sociaux, élus, administrations...

Ces lieux à destination des personnes concernées par la problématique des fragilités - qu'elles soient liées à des incidences psychologiques, sociales, conjugales et intrafamiliales - doivent donc être plus nombreux, pour accompagner et être des relais auprès des victimes, des centres d'information, de formation des intervenants, des associations, des espaces dédiés pour les services publics et parapublics...

Par ailleurs, l'ESH 1001 Vies Habitat s'engage dans la modernisation de ses foyers ou équivalents en procédant :

- A la clarification de leur statut au regard des textes et conventions existants avec l'appui nécessaire des partenaires (Etat et collectivités locales) afin de mettre en place une gestion efficace et adaptée aux résidents hébergés
- A la modification, le cas échéant, de leur statut pour des entités inadaptées (en nombre d'équivalents logements ou en modalités de gestion) pouvant aller jusqu'à leur transformation en logement familial.

Chaque opération étant spécifique, cette modernisation qui peut donc prendre plusieurs formes, ne pourra être menée à bien qu'à la condition d'une collaboration étroite entre la société et les services concernés de l'Etat tant pour l'évolution administrative des statuts que pour les financements éventuels à mobiliser.

### 3) Engagements quantitatifs

**Indicateur PP-1 :** Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif à usage social), donnant lieu à des dossiers de financements agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Quartiers et financements	Référence : Indicateur PP-1 pour la période de 2016 à 2018	Engagements en nombre et pourcentage, cumulés à 3 et 6 ans	
				De 2019 à 2021	De 2019 à 2024
idf - 1001 Vies Habitat	Ensemble ds dpt IDF + 69 + 58	PLAI	378	1041	2182
		DONT PLAI A		62	124
		PLUS	578	2062	4323
		PLS	296	347	715
		% hors QPV	77%	91%	91%
		% hors RU	74%	76%	76%

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

Les indicateurs relatifs au patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine sont reportés en annexe.

**Le nombre total de dossiers agréés sur la période de la CUS est de 7 220 logements.**

**Indicateur PP-LF-1 :** Nombre de logements équivalents donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, à trois et six ans.

Numéro et nom du département	Référence : Logements équivalents ayant donné lieu à des dossiers de financement agréés de 2016 à 2018	Engagements en nombre, cumulés à 3 et 6 ans	
		De 2019 à 2021	De 2019 à 2024
idf - 1001 Vies Habitat	386	100	200

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

Ne figure pas de logements-foyers parmi le patrimoine détenu par MVH sur la région aquitaine. Pas d'indicateurs reportés par conséquent en annexe.

### Réserves liées au développement

La répartition affichée constitue un objectif. Elle pourra varier (géographiquement notamment) en fonction des opportunités foncières et immobilières.

**Les engagements prévus ci-dessus ont été définis sous réserve :**

- de l'accord des communes d'implantation notamment face à la concurrence entre organismes organisée par les collectivités,
- de la mobilisation des financements, emprunts et subventions auprès des différents partenaires (Etat, Collectivités, Action Logement, ...) et d'un maintien du régime fiscal des organismes HLM (TVA et TFPB),
- des évolutions réglementaires, normes techniques relatives à la construction neuve, etc...,
- des recours des associations de riverains, de défense de l'environnement etc...

## VII- POLITIQUE DE VENTE

### 1- POLITIQUE DE CESSION

#### 1) État des lieux

La vente est incontournable aujourd'hui dans l'environnement économique actuel des bailleurs. L'ESH 1001 Vies Habitat a vendu 241 logements entre 2016 et 2018, dont 111 logements conventionnés et 140 non conventionnés. Ainsi, sur les trois derniers exercices, plus de la moitié des ventes (54%) ont été réalisées sur du patrimoine non conventionné.

L'ESH 1001 Vies Habitat fait le constat que 4 facteurs ont rendu complexe les mises en commercialisation et les ventes :

- L'opposition de certaines communes pour la mise en vente de logements sociaux,
- Le relèvement du seuil SRU de 20 à 25% ce qui a eu pour effet d'exclure des territoires dans lesquels le marché existait,
- Depuis la loi Alur, les ventes de logements dans un immeuble collectif appartenant à un organisme HLM sont soumises à une condition de performance énergétique,
- La capacité financière des locataires pour se porter acquéreurs. En conséquence, les ventes se font à la rotation ; le taux étant à fin 2017 de 7%, les volumes réellement disponibles à la vente sont faibles.

Afin d'éviter la dégradation des résidences mises en copropriété, l'ESH 1001 Vies Habitat s'assure lors des études de mise en vente de la qualité d'entretien des résidences ainsi que des capacités financières des locataires.

Au 31 décembre 2018, 2 209 logements étaient en vente dont **1 548 logements conventionnés**.

## 2) Orientations stratégiques

### ► **Mettre en œuvre une politique de vente HLM de l'ordre de 130 logements par an, dont 80 logements conventionnés**

La vente fait partie du parcours résidentiel, elle permet à certains locataires de s'ancrer dans la durée dans la vie de leur commune. C'est aussi pour l'ESH 1001 Vies Habitat un levier important pour dégager les fonds propres nécessaires à la mise en œuvre de son projet développement.

Sur la période de la première CUS, le Groupe a mis en œuvre une organisation nationale de ce processus dont bénéficie l'ESH 1001 Vies Habitat, lui permettant de structurer cette activité.

Sur la durée de la prochaine CUS, l'ESH 1001 Vies Habitat envisage de poursuivre cette politique en visant un volume de vente de l'ordre de 130 logements par an, soit près de 0,22 % de son parc chaque année, **dont 80 logements conventionnés par an** (soit 480 logements sur la durée de la CUS).

Pour atteindre cet objectif, l'ESH 1001 Vies Habitat prévoit de **mettre en vente environ 950 logements conventionnés supplémentaires** sur la durée de la prochaine CUS.

Les ventes s'accompagnent d'un dispositif permettant de sécuriser les accédants dans leurs parcours :

- Celui-ci s'applique aux accédants dont la situation personnelle se dégrade dans les cinq ans qui suivent l'achat du logement en raison d'un divorce, d'une invalidité, d'un décès ou d'une période de chômage supérieure à un an,
- Le Groupe propose de racheter le logement à un prix de rachat correspondant à 80 % du prix d'acquisition du logement. Sont éventuellement déduits de ce prix les frais nécessaires, le cas échéant, à la remise en état du logement ainsi que les frais liés à la procédure de rachat,
- Un rélogement dans l'une de nos résidences en tant que locataire, selon les conditions de la réglementation.

L'ESH 1001 Vies Habitat s'engage, par ailleurs, à se conformer aux règles d'information des locataires en cas de cession ou de fusion.

La décision de céder aux occupants un patrimoine doit bien être considérée comme une opportunité pour les locataires, mais aussi pour la collectivité, comme pour les bailleurs.

Un logement vendu n'est pas démoli, il perdure pour la collectivité, en conservant souvent sa vocation sociale compte tenu du fait que les locataires acquéreurs se seraient a priori maintenus dans les lieux, tout en permettant d'augmenter l'offre de deux, voire trois logements nouveaux supplémentaires en concertation avec la Ville.

L'ESH 1001 Vies Habitat dispose par ailleurs de la compétence en gestion de copropriétés qui lui permet de sécuriser les premières années la transition de la gestion, pour les locataires devenus copropriétaires, vers le syndic.

### 3) Engagements quantitatifs

L'indicateur qui suit est prévu à la présente CUS sous réserve des dispositions du décret d'application de la loi ELAN à paraître, relatif à la CUS et, en particulier:

- de sa fixation, à titre obligatoire par ledit décret,
- ou de la demande du préfet signataire si cet indicateur est prévu à titre optionnel, par ledit décret.

**Indicateur PP-4 :** Nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à trois ou six ans

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le Préfet)	Référence :			Engagements en % de logements en commercialisation	
		Logements en commercialisation dans le patrimoine du bailleur au 31 décembre 2018			2019 à 2021	2019 à 2024
16F - 1001 Vies Habitat	Ensemble des dpt 16F + 28 + 60 + 58	1 548	56 128	2,8%	1,2%	1,9%

*Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.*

*Pas de politique de vente sur la période de la CUS, sur le patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine.*

**Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-4 :** une prévision du nombre de logements vendus ainsi que le nombre de ventes réalisées, à trois et six ans, dont le nombre de ventes réalisées au bénéfice des locataires du parc social, le nombre de ventes réalisées au bénéfice des personnes morales de droit privé et le nombre de ventes réalisées au profit d'une société de vente d'habitation à loyer modéré.

Numéro et nom du département	Type de vente	Période de référence : Nombre de logements vendus de 2016 à 2018	Prévisions en nombre et % de logements vendus	
			De 2019 à 2021	De 2019 à 2024
16F - 1001 Vies Habitat	Nombre entier	111	190	480
	% de vente à des locataires du parc social	47%	50%	55%
	% de vente à des personnes morales de droit privé	0%	0%	0%
	% de vente à une société de vente d'habitats à loyers modérés	0%	0%	0%

*Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.*

L'ESH 1001 Vies Habitat ne prévoit pas de vendre des logements à des personnes morales de droit privé ni au profit d'un société de vente d'habitation à loyer modéré

### Réserves liées à la vente :

#### Les engagements prévus ci-dessus ont été définis sous réserve :

- De l'accord des communes concernées, le cas échéant, pour la mise en vente des résidences prévues au plan,
- De la non-imposition de nouvelles contraintes réglementaires pour rendre les logements sociaux éligibles à la vente HLM,
- Des dispositions de la note de cadrage régional sur les ventes HLM portant entre autres sur la reconstitution de l'offre vendue (territoire déficitaire/demande soutenue),
- Des capacités financières des ménages.

## VIII- POLITIQUE PATRIMONIALE

L'ESH 1001 Vies Habitat dispose d'un Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) actualisé en 2019.

- 34 % du patrimoine est en QPV,
- 36 % du patrimoine en lots de copropriétés.

Le patrimoine de l'ESH 1001 vies habitat est globalement en bon état et attractif, reflet de la politique d'investissement volontariste réalisée depuis de nombreuses années.

- 79 % du patrimoine est considéré comme « très attractif »,
- 75 % du patrimoine bénéficie d'une bonne conception en cohérence avec les périodes de construction,
- Plus de 74 % du parc est qualifié en bon état.

### 1- ENTRETIEN DU PATRIMOINE

#### 1) Etat des lieux

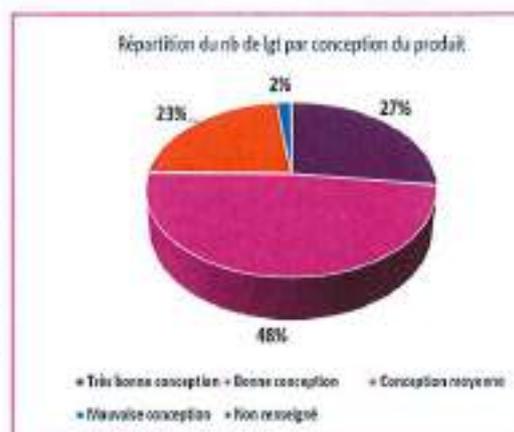
L'ESH 1001 Vies Habitat a investi de 2015 à 2017 239 M€ pour la réhabilitation de ses résidences.

Le patrimoine de 1001 Vies Habitat est globalement en très bon état, reflet de la politique d'investissement volontariste depuis de nombreuses années :



74% du parc est en bon ou très bon état technique (45 502 logements).

92% du patrimoine bénéficie d'une bonne ou très bonne conception (qualité architecturale, qualité des parties communes, ascenseur, contrôle d'accès, séparation jour/nuit, accessibilité, consommation énergétique, présence d'amiante ou de plomb, etc.), en cohérence avec les périodes de construction (moins de 10% du parc à plus de 40 ans),



## 2) Orientations stratégiques

L'ESH 1001 Vies Habitat maintiendra un investissement fort sur l'entretien de son parc et l'orientera suivant les grands axes suivants :

### ► **Sécuriser la connaissance du patrimoine pour mieux investir**

L'ESH 1001 Vies Habitat souhaite finaliser dès 2019 les audits patrimoniaux initiés en 2018 afin de formaliser la même année la mise en place d'un Plan d'Entretien Prévisionnel (PEP) informatisé et partagé se basant, entre autres, sur une connaissance fine de l'état du patrimoine bâti. Ce PEP devra être opérationnel courant 2019 et permettra l'établissement de la programmation 2020 et des années suivantes.

L'ESH 1001 Vies Habitat s'est engagé dans une démarche de digitalisation des informations patrimoniales via le BIM Gestion et notre nouvel outil de GTP dès 2019 afin de partager la connaissance des bâtiments en temps réel et faciliter l'analyse du patrimoine pour optimiser au mieux l'affectation de nos ressources.

### ► **Poursuivre les programmes de résidentialisation pour améliorer le cadre de vie et la sécurité de certaines résidences**

Ces résidentialisations visent à améliorer la sécurité des sites et la qualité de vie des résidents et faciliter la gestion (extérieurs, accès sécurisés, fermeture, halls, locaux OM, espaces verts,...).

Ce traitement se fera progressivement, le temps de faire face aux autres urgences techniques et à la baisse significative des dotations budgétaires. La priorisation sera donnée aux résidences les plus fragiles (squat, encombrants, incivilités, vandalisme, vacance et rotation importante, etc.).

Les prestations seront simplifiées par rapport à celles réalisées précédemment, visant principalement la sécurisation des lieux.

### ► **Continuer dans la mise en sécurité des halls et des parties communes (sûreté des personnes)**

Les interventions porteront sur le traitement des accès, hall d'entrée, interphone/vidéophone, portes palières, etc... en prévoyant notamment un traitement priorisé en fonction des désordres et incivilités constatés et revus annuellement.

L'ESH 1001 Vies Habitat se dotera également d'une politique structurée en matière de vidéo-surveillance afin de programmer les investissements nécessaires et mettre en place les contrats d'entretien adaptés.

► **Engager une démarche d'innovation structurée autour du bâtiment connecté**

Les priorités seront données autour des thématiques du bâtiment connecté, du logement connecté, des équipements à intelligence artificielle, des véhicules électriques, des locaux partagés.

L'ESH 1001 Vies Habitat souhaite réserver chaque année une enveloppe permettant de tester des innovations technologiques ou des concepts de rupture avant tout déploiement partiel ou général.

### 3) Engagements quantitatifs

**Indicateur PP-3** : Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, par année

PP-3, Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, à trois et six ans.									
Numéro et nom du département	Sous-ensemble (sous-ensemble du département ou EPCI retenu par le prêt)	Parc immobilier		Engagements annuels en nombre					
		Nombre total de logements dans le patrimoine au 31 décembre 2019	Logements éligibles à un prêt de 20 ans et non réhabilités au sein de l'indicateur dans le patrimoine de logements au 31 décembre 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat		6289	1537	242	150	130	84	52	43

*Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.*

*Le patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine est récent. Pas d'indicateurs reportés par conséquent en annexe.*

**Indicateur PP-LF-3** : Nombre de logements équivalents réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements équivalents, par année

Numéro et nom du département	Références		Engagements annuels, en nombre					
	Nombre total de logements équivalents dans le patrimoine de logements au 31 décembre 2019	Logements équivalents construits depuis plus de 25 ans et non réhabilités au sein de l'indicateur dans le patrimoine de logements au 31 décembre 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024
101 - 2002 Vies Habitat	1716	1417	247	115	0	0	30	295

*Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.*

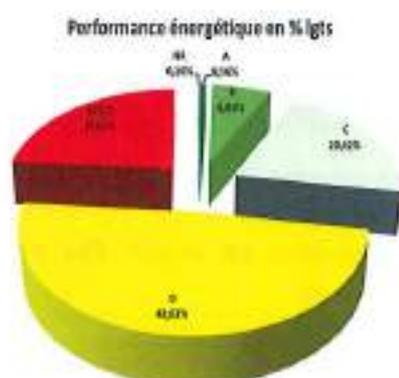
*Ne figure pas de logements-foyers parmi le patrimoine détenu par MVH sur la région aquitaine. Pas d'indicateurs reportés par conséquent en annexe.*

## 2- PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PARC DE L'ESH 1001 VIES HABITAT

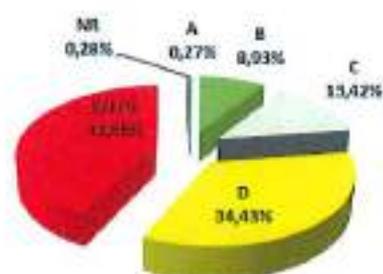
### 1) Etat des lieux

Au 31 décembre 2017, 76% du patrimoine est classé en étiquette énergétique A, B, C ou D.

- 14 034 logements sont classés E, F, G mais seuls 15% des logements sont hors copropriété, hors chauffage électrique et hors pavillon (2 025 logements répartis sur 64 résidences).
- Une campagne de mise à jour de l'ensemble des DPE va être réalisée en 2019. Les résultats pourraient modifier sensiblement les conclusions actuelles.
- La réalisation de travaux énergétiques sur les copropriétés est contrainte par les difficultés de mobilisation des copropriétaires et des financeurs publics.



Zoom parc Copro - Performance énergétique en % lgts



Zoom sur les notes E, F & G

	Nbre de logts	Nbre sites
Chauffage électrique	6 349	185
Copropriétés	5 534	63
Hors copro, hors chauffage électrique	2 151	64
<b>TOTAL</b>	<b>14 034</b>	<b>312</b>

## Performance énergétique des résidences en étiquette F et G.

L'ESH 1001 Vies Habitat compte 79 copropriétés chauffées électriquement dans lesquelles sont situés 2 676 logements locatifs sociaux.

Parmi ces 79 copro, 13 sont chauffées électriquement en étiquette F et G. Dans ces 13 copropriétés, 1001 Vies Habitat est propriétaire de 298 logements locatifs sociaux.

L'intégralité des copropriétés sont gérés par des syndicats externes.

## 2) Orientations stratégiques

### ► Améliorer la performance thermique du parc

Dans le cadre de son PSP, L'ESH 1001 Vies Habitat s'engage à maintenir le rythme de la rénovation énergétique de son parc en utilisant notamment les Prêts de Haut de Bilan Bonifiés accordés par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC).

Cet engagement prendra la forme suivante sur la durée de la CUS :

- Maintenir dès 2019 une part significative de son budget sur des rénovations thermiques,
- Traiter l'ensemble des logements à étiquette E, F et G (hors logements en copropriété / hors étiquette électrique en chauffage électrique en zones H1/H2, hors logements diffus) restants d'ici à fin 2023 (2025 lots concernés),
- Engager la rénovation énergétique du parc en E, F, G électrique dans les limites de faisabilité technique et financière (6349 lots concernés),
- Initier les réflexions dans les copropriétés afin de convaincre les assemblées d'engager des travaux de rénovation (5534 lots concernés),
- Engager la rénovation des logements étiquette D avec une programmation annuelle priorisée sur la base du niveau de charges.

En ce qui concerne les logements plus spécifiquement les logements chauffés électriquement en étiquette F et G, l'ESH 1001 Vies Habitat s'engage à solliciter les syndicats afin d'initier les réflexions auprès des conseils syndicaux en vue d'inscrire le traitement des logements en étiquette F et G à l'ordre du jour des assemblées générales.

► **Accompagner les locataires dans la transition énergétique pour permettre la réalisation concrète des économies d'énergie**

L'ESH 1001 Vies Habitat a la conviction qu'au-delà de la dimension technique, la concrétisation des améliorations énergétiques nécessite l'appropriation par les locataires des équipements et une modification des comportements.

Pour accompagner les locataires dans cette transformation, l'ESH 1001 Vies Habitat met en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation : appartements pédagogiques avec l'appui des fournisseurs d'énergie, plaquettes de sensibilisation, rencontres, formations des collaborateurs par des maîtres d'œuvre spécialisés, ...

Dans la continuité de ces actions, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite accentuer ses efforts en développant par exemple un jeu en partenariat avec les locataires.

Ce jeu doit permettre au locataire :

- D'identifier les domaines d'application sur lesquelles ils peuvent économiser l'énergie,
- De mieux comprendre les équipements (vulgarisation),
- De mieux appréhender les bénéfices en énergie, en confort de vie et en charges locatives des changements de comportements,

### 3) Engagements quantitatifs

**Indicateur PP-2 : Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F,G par année.**

PP-2. Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F et G, par année.									
Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble ou département ou EPD retenu par le piloté)	Références		Engagements associés en nombre					
		Logement F, G dans le parc existant de logements au 31 décembre 2018	Logement F, G dans le parc existant de logements au 31 décembre 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat	Ensemble des départements IRL	1835	72	310	385	329	426	385	0

**Données chiffrées territorialisées en accompagnement de l'indicateur PP-2, portant sur le changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements**

Données territorialisées en accompagnement de l'indicateur PP-2, portant sur le changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements							
Numéro et nom du département	Références (Nombre de logements dont la rénovation a abouti au changement d'au moins un étiquette énergétique au cours de l'année n-1)	Prévision en nombre, du changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements par année					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat	535	2145	1922	1313	969	620	423

N° et nom du dpt	Répartition de la totalité du parc existant par étiquettes énergétiques Année n-1 (2018)						
	A	B	C	D	E	F	G
1001 Vies Habitat	253	3576	8207	31375	12450	1543	290

N° et nom du dpt	Prévisions de la répartition de la totalité du parc par étiquettes énergétiques Année n+5 (2024)						
	A	B	C	D	E	F	G
1001 Vies Habitat	253	4586	9815	33827	9913	0	0

*Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.*

*Le patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine ne relève pas de ces catégories*

*Pas d'indicateurs reportés par conséquent en annexe.*

L'ESH 1001 Vies habitat possède par ailleurs 11 883 logements en étiquettes E, F et G répartis de la manière suivante :

- 6 349 logements en copropriété et
- 5 534 logements équipés en chauffage électrique.

L'ESH 1001 Vies Habitat s'engage à traiter ces logements en fonction de la faisabilité technique et financière des projets de rénovation énergétique et à initier les réflexions de rénovation dans les résidences en copropriété.

**Indicateur PP-LF-2 :** Nombre de logements équivalents disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F, G par année.

Numéro et nom de département	Références		Engagements en nombre, cumulés à 3 et 6 ans					
	Logements équivalents F, G dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre de l'année N-1	Logements équivalents F, G rénovés, classés A, B, C, D ou E au cours de l'année N-1	2019	2020	2021	2022	2023	2024
MP - 1001 Vies Habitat	680	22	247	135	0	30	203	0

*Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.*

*Ne figure pas de logements-foyers parmi le patrimoine détenu par MVH sur la région aquitaine.*

*Pas d'indicateurs reportés par conséquent en annexe.*

### 3- L'ENGAGEMENT ENTIER DANS LA RÉUSSITE DES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LE CADRE DE L'ANRU

#### ► **S'engager pleinement dans la réussite des opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU**

L'ESH 1001 Vies Habitat s'est fortement investi dans les opérations de renouvellement urbain du 1er programme financé par l'ANRU :

- 716 M€ investis
- 3 200 logements démolis
- 9 000 logements requalifiés

La stratégie de l'ESH 1001 Vies Habitat sur le 2ème programme national s'inscrit dans la continuité des efforts déjà engagés pour transformer les grands quartiers d'habitat social :

- Poursuivre la démolition du patrimoine obsolète : 2 140 logements,
- Finir la requalification du patrimoine bien conçu ou réhabiliter a minima le patrimoine pouvant être démoli à l'issue du NPNRU : 1 387 logements,
- Bénéficier du NPNRU et des ORCOD (opération de requalification des copropriétés dégradées) pour requalifier le patrimoine en copropriété très énergivore : 679 logements.
- Prouver aux partenaires et aux élus que le Groupe est un partenaire innovant : monter les opérations sur la base de partenariats généraux avec des promoteurs, lancer une

opération de déconventionnement / vente pour favoriser la mixité, utiliser le BIM comme un outil favorisant la concertation ...

Les résidences concernées par le renouvellement urbain dans le 2ème programme sont :

- 12 projets en Ile-de-France représentant 4 400 logements pour un investissement financier total estimé à 370 M€ (Sartrouville, les Indes - Corbeil, les Tarterêts - Savigny sur Orge, Grand Vaux – Epinay-sur-Seine - Mantes la Jolie, le Val Fourré - Villiers le Bel - Creil, le quartier du Rouher - Courcouronnes - Chennevières, Bois l'Abbé - Aulnay-sous-Bois - Moissy Cramayel et Nevers).

### Bilan du PNRU :

PROJETS	En nombre de logements				En k€	
	Logements à l'origine	Démolitions	Reconstructions	Requalifications	Montant total des investissements hors Paf et Krd	Montant subvention ANRU
Aulnay s/Bois- Quartiers Nord	4 438	1 019	548	2 045	186 815	73 308
Corbeil-Essonnes, les Tarterêts	1 702	614	462	393	100 612	29 899
Dammarié Les Lys, la Plaine du Lys	1 717	565	314	1 087	114 949	34 265
Mantes la Jolie, le Val Fourré	1 668	296	296	856	102 882	20 374
Sartrouville, les Indes	1 621	376	264	1 088	74 152	23 361
Villeneuve la Garenne, Quartiers Sud	612	3	8	612	59 459	7 158
Creil, Plateau Rouher	1 282	339	90	610	41 463	16 941
Goussainville	1 336	0	0	1 436	11 205	5 439
Le Mée sur Seine	435	0	0	347	13 828	3 031
Draveil	231	0	0	231	5 272	867
Evy Pyramides	147	0	0	147	1 036	259
Evy Bois sauvage	137	0	0	91	3 305	496
Beauvais	109	0	0	109	707	383
<b>Total général</b>	<b>15 435</b>	<b>3 212</b>	<b>1 982</b>	<b>9 052</b>	<b>715 685</b>	<b>215 781</b>
<b>Avancement au 31 août 2018</b>		<b>91%</b>	<b>87%</b>	<b>97%</b>		<b>94%</b>

### Les sites NPNRU pour le Groupe :

Ville / Quartier	NB de logs hors CN	Orientations				Montants En k€						
		démolition	reconstructions	requalification	Voies	TOTAL des investissements (hors VNFPE)	Subvention ANRU	Pris en charge AL	Subvention	Voies locales	Frais propres	Frais C
Sartrouville (78) / Les Indes	929	675	420	254		111 620	26 599	8 203	1 600	7 226	4 931	63 11
Corbeil Essonne (91) / Les Tarterêts	661	485	401	176		95 748	26 928	10 842	0	975	3 413	53 51
Savigny sur Orge (91) / Grand Vaux	606	563	298	223		85 683	22 534	9 655	0	5 975	-16	47 31
Aulnay (93)	417	187	75	230		28 060	6 314	5 791	0	6 085	-2 678	12 51
Mantes-la-Jolie (78)	376			376		9 400	752	5 180	0	0	0	3 45
Chennevières Bois l'Abbé (94)	186			186		9 300	1 414	4 732	0	0	0	3 15
Villiers-le-Bel (95) / DLM	303			303		9 090	1 091	4 800	0	0	0	3 20
Courcouronnes (91) La Marquise	41				41	6 836	728	965	0	2 900	-1 455	5 66
Creil (60) / Rouher	150			150		6 000	660	3 204	0	0	0	2 13
Nevers (58), Le Bartilly	150	150				4 148	3 050	0	302	0	795	0
Vitrolles (13) Le Lioulet	111	60		51		3 734	2 317	0	0	1 060	-785	1 12
Moissy Cramayel (77), Lugny Pommiers/ Cocarde	117			117		1 170	374	477	0	0	0	316
Epinay sur Seine (93) / Les Presles	284				284	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 631</b>	<b>2 140</b>	<b>1 194</b>	<b>2 066</b>	<b>325</b>	<b>372 790</b>	<b>92 761</b>	<b>54 088</b>	<b>1 802</b>	<b>24 241</b>	<b>4 205</b>	<b>195 6</b>

\* en récap. ILS en copropriété

## 4- DÉVELOPPER LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET LA MIXITÉ

### 1) Etat des lieux

L'accessibilité et l'adaptation de l'habitat constituent un enjeu patrimonial important, afin que le logement et son environnement ne soient pas un obstacle supplémentaire pour les personnes en perte de mobilité ou en situation de handicap.

On distingue d'une part les travaux permettant de faciliter l'accès à l'immeuble et aux parties communes, et d'autre part, les travaux d'adaptation dans les parties privatives.

#### ► **Accessibilité (Accès aux résidences)**

Rendre accessible une résidence nécessite d'étudier le parcours depuis l'entrée dans l'enceinte du groupe immobilier jusqu'à l'ouverture de sa porte palière. De la rue jusqu'à l'entrée du logement, quel que soit le problème de mobilité des résidents, une équipe technique établit un état des lieux des voiries, des espaces extérieurs, des parties communes. Sur cette base, les professionnels donnent des indications suivies par les maîtres d'œuvre ou intégrées dans les plans de réhabilitation ou d'entretien du patrimoine. Le bailleur peut engager, suite à ces préconisations, des travaux spécifiques concernant la mise en place de rampe, l'ouverture automatique des portes des halls, le changement des poignets des halls d'immeuble, la mise à hauteur des badges d'accès, la pose de sols antidérapants, une reconfiguration des éclairages...

- Un audit technique est actuellement en cours afin de produire un nouvel état des lieux du patrimoine. Ce diagnostic intègre notamment les critères d'accessibilité des parties communes et des logements.
- 47% des résidences sont équipées d'un ascenseur et 60% des logements collectifs sont situés dans une résidence équipée d'un ascenseur.
- Le parc comprend actuellement 476 logements adaptés pour les Personnes à Mobilité Réduite.



► **Adaptabilité (Travaux d'adaptation des logements)**

En adaptant certains logements, l'ESH 1001 Vies Habitat permet à ses locataires âgés ou handicapés, de se maintenir à domicile le plus longtemps possible, soit dans leur lieu de vie actuel, auquel ils sont souvent très attachés, soit dans un autre logement adaptable.

L'ESH 1001 Vies habitat prend en charge le coût des travaux d'adaptation, ainsi que celui de l'ergothérapeute qui va analyser les problématiques de mobilité du locataire afin de de lui proposer des équipements adaptés à sa situation, le rendant autonome dans ses déplacements..

Si la mise en adaptation est impossible (eu égard à des problèmes de structure du bâti, de configuration du logement, de présence d'amiante...), l'ESH 1001 Vies Habitat propose une mutation au sein du parc social. Un accompagnement de la CESF permet de déclencher des aides au déménagement pour les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou du Fonds de Solidarité pour le Logement. Chaque année l'ESH 1001 Vies Habitat consacre un budget spécifique dédié à l'adaptation des logements afin de faciliter le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou en situation de handicap.

## 2) Orientations stratégiques

► **Développer l'accessibilité et l'adaptation des logements aux séniors ou aux personnes en situation de handicap**

Pendant la période de la CUS, le Groupe et ses filiales développeront une politique volontariste pour favoriser l'accessibilité du patrimoine.

Cela passe par un audit précis de l'état d'accessibilité des résidences du patrimoine (en complément de l'audit sur les ERP déjà effectué).

Ainsi, l'ESH 1001 Vies Habitat s'engage à poursuivre les actions prévues à l'ADAP :

- Programmer prioritairement, au moyen d'une enveloppe annuelle sanctuarisée, des interventions sur les résidences non-accessibles mais équipées d'ascenseurs et abritant une population importante de seniors,
- Réserver une enveloppe pour basculer une partie du parc en logements « accessibles » et ce à partir de 2021 et jusqu'à 2030.

### 3) Engagements quantitatifs

**Indicateur SR-1** : Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année.

Nom et numéro de l'engagement	Sous-ensemble (jeuabilité du département ou CFCI selon par le année)	Références / Logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, au 31 décembre 2014		Engagement annuel, en %					
				2018	2019	2020	2021	2022	2024
101 - 1001 Vies Habitat	Mégnac	10 400	10%	17%	19%	21%	23%	25%	27%

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

Le patrimoine détenu par MVH situé sur la région aquitaine est accessible. *Pas d'indicateurs reportés par conséquent en annexe.*

L'ESH 1001 Vies habitat a pris l'option d'une augmentation régulière de 2% annuelle sur la durée de la CUS, répartie à l'échelle régionale de son engagement d'accessibilité de son parc aux personnes à mobilité réduite, tel que défini dans l'indicateur SR 1.

Ce choix est principalement dicté par des contraintes budgétaires et réglementaires, sachant que l'ESH 1001 Vies Habitat s'engage à prendre en compte les normes et contraintes d'accessibilité lors de ses programmes de réhabilitation.

#### **Réserves liées à l'entretien du patrimoine et accessibilité :**

##### **Les engagements prévus ci-dessus ont été définis sous réserve :**

- Mobilisation des financements, emprunts et subventions de l'ensemble des partenaires (Etat, 1%, CDC, collectivités locales) pour le financement des réhabilitations et des travaux d'accessibilité ;
- Capacité de la filière BTP à répondre à la demande pour les travaux d'accessibilité ;
- Conditions de dégrèvement TFPB pour les travaux d'accessibilité
- Stabilité suffisante des normes et réglementations
- Accord des locataires sur les augmentations de loyers (hors travaux d'accessibilité)

# IX- POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION SOCIALE

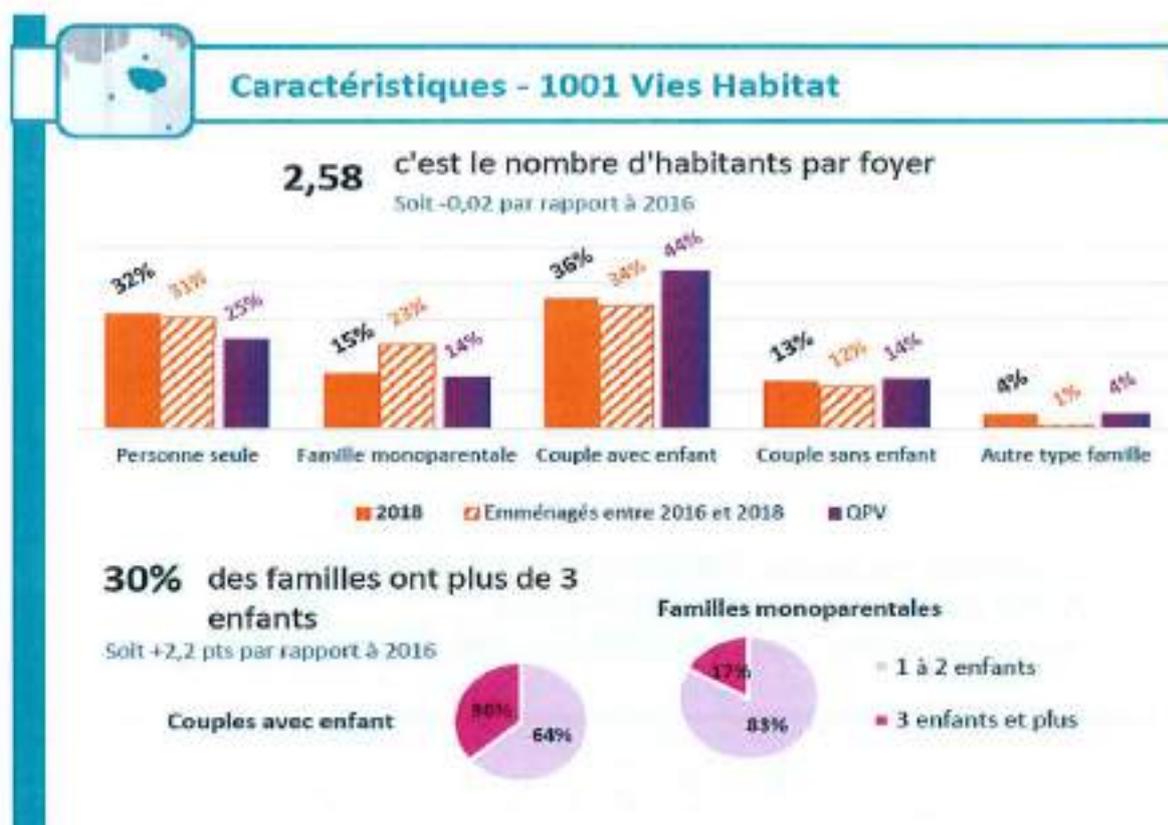
## 1- Etat des lieux

Le parc social est particulièrement concerné par la concentration de locataires très modestes, et surtout, de plus en plus vulnérables.

Selon les Enquêtes Nationales Logement de l'INSEE, près d'un tiers des ménages du parc Hlm, soit 1,2 million de ménages, vit sous le seuil de pauvreté.

Au début des années 1980, ils étaient moins de 20% dans ce cas. Cette paupérisation est le résultat d'un double mouvement : le départ des locataires les plus solvables et l'arrivée de ménages ayant des ressources plus faibles que la moyenne des occupants.

### *Principales caractéristiques de l'Occupation sociale du parc de 1001 Vies Habitat*



## 48% des ménages occupants ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenus (40% du PLUS)

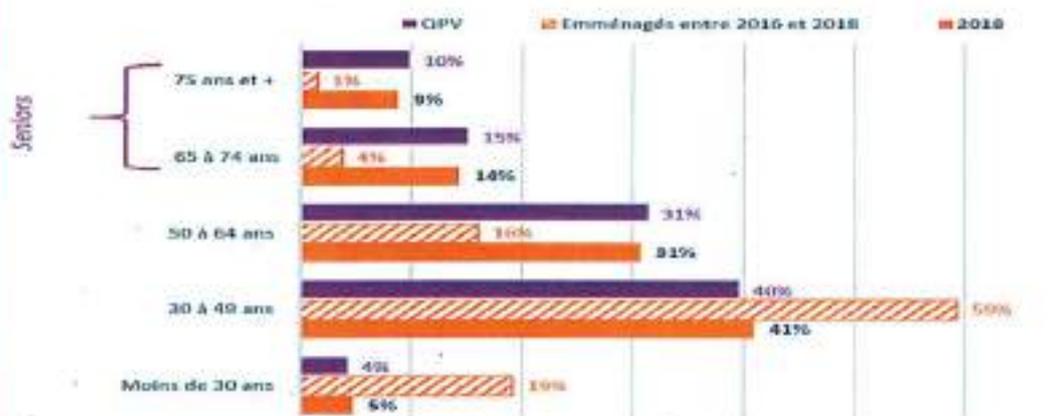
Soit +3,4 pts par rapport à 2016



GPV est pris au sens large, il inclut les ZRR et les ex-ZUS (pour tenir compte de la loi n°2018-1021 dite Elan)  
 NOTA : Le plafond d'éligibilité "PLAI" (très social) est équivalent à 55% ou 60% selon les cas de composition familiale, il s'agit ici d'une approximation à 60%

## 23% des titulaires ont plus de 65 ans

Soit +1,1 pts par rapport à 2016



## 62% des titulaires font partie de la population active

Soit +7,3 pts par rapport à 2016

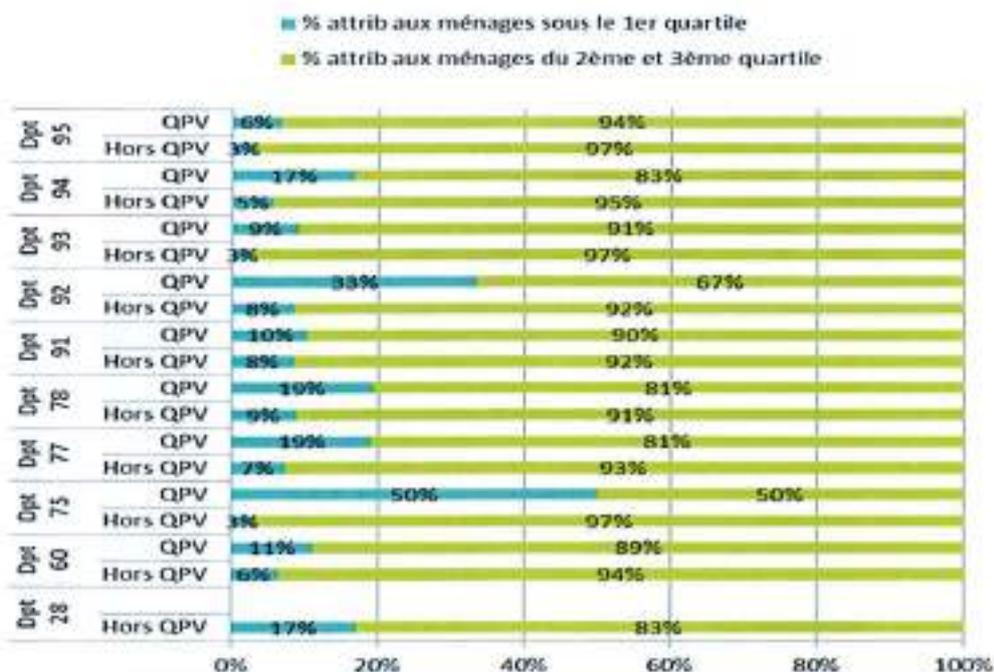


GPV est pris au sens large, il inclut les ZRR et les ex-ZUS (pour tenir compte de la Loi n°2018-1021 dite Elan)  
 Les "autres sans emploi" ne sont pas comptés comme population active, il s'agit par exemple des adultes handicapés (AAH), des parents au foyer, etc.

Pour 1001 Vies Habitat, 65% des locataires ont des ressources <60% des plafonds PLUS.

## Principales caractéristiques des nouveaux locataires (attributions 2018)

### Répartition géographique des attributions au premier quartile



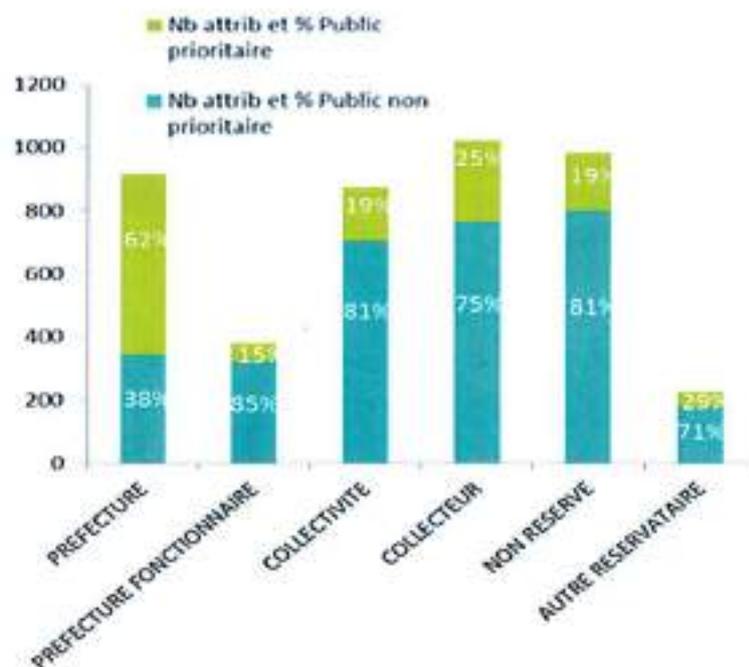
- 14% des attributions de 1001 Vies Habitat ont été réalisées sur la **CU Grand Paris Seine et Oise**, territoire où se concentre 11% du parc de l'organisme. Puis 9% d'attributions au sein de la **CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart** qui concentre 5% du parc,
- 67% des attributions ont été prononcées hors QPV. Pour mémoire 61% des logements de MVH Ile-de-France sont situés hors QPV,
- 7,5% des attributions ont été prononcées au bénéfice de **ménages du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV**, c'est-à-dire, à l'échelle de l'Ile-de-France, au bénéfice de ménages aux ressources inférieures à 761€/mois/UC,
- Le département de **l'Eure et Loir** enregistre le taux le plus élevé d'attributions en faveur des ménages sous le 1<sup>er</sup> quartile, hors QPV, avec 17%.

Sur l'atteinte de l'objectif d'accueil des ménages du premier quartile hors QPV, 1001 Vies Habitat à identifier les pistes suivantes :

- Sensibiliser l'ensemble des réservataires afin qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs assignés notamment à chaque congé en vue des désignations
- Adapter nos outils de pilotage pour une meilleure communication auprès de nos réservataires et pour un meilleur suivi des indicateurs (fiche CAL adaptée et tableaux de bord créés)
- Mobiliser les dispositifs d'accompagnement spécifiques d'accompagnement des ménages les plus fragiles

Enfin, l'objectif d'accueil de ménages du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quartile en QPV a largement été atteint puisque 87% des attributions ont été effectuées en faveur de ces ménages.

### Les attributions en faveur des publics prioritaires



- 23% des attributions ont été effectuées au sein du contingent **Collecteur**. Les attributions au sein de ces logements ont augmenté de 1,4 point par rapport à 2017.
- **Les attributions en faveur des publics prioritaires** atteignent entre 15% et 29% des attributions pour chacun des réservataires pour un objectif de 25%. Rappelons que l'objectif de l'Etat est d'accueillir les ménages prioritaires sur la totalité de son contingent « mal logés » : 62 % représentent les attributions en faveur des ACD DALO et sortis de CHRS uniquement ; l'évolution de notre système d'information prévue en 2020 permettra

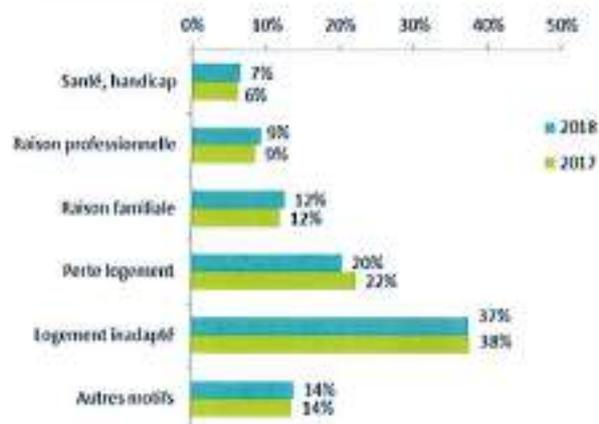
de comptabiliser l'ensemble des ménages prioritaires (relevant des 13 critères de priorité conformément à l'article L. 441-1 du CCH) d'où une évolution attendue de ce pourcentage.

- Sur le contingent propre à MVH IdF le taux est de **19%**.
- Parmi les attributions au profit des publics prioritaires, **17%** ont concerné des ménages labellisés DALO, soit **3 points de plus** par rapport à 2017.

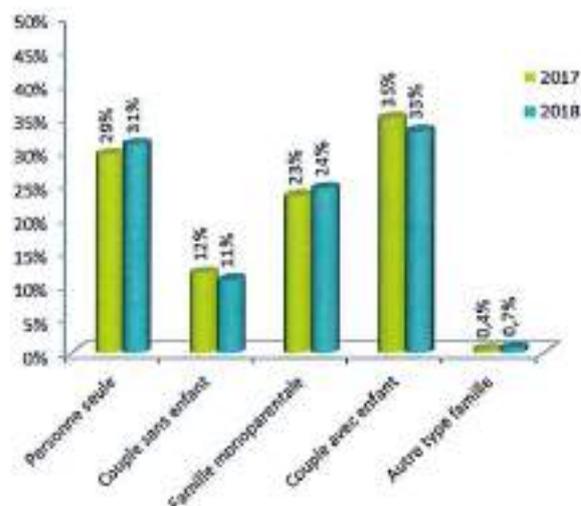
### Les attributions en faveur de la mobilité

- L'ESH 1001 Vies Habitat a réalisé **333 mutations internes** en 2018, soit 75 de moins qu'en 2017.

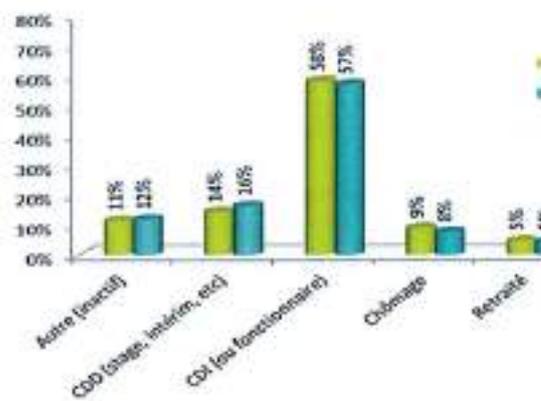
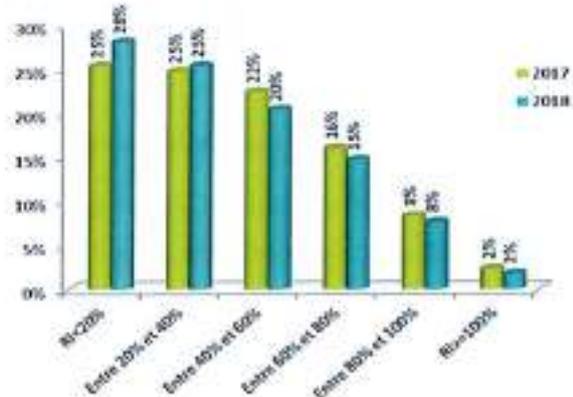
### Profil des entrants



- 37% des attributions ont été réalisées au profit de ménages vivant dans un logement inadapté (contre 42% à l'échelle des demandes IdF).
- L'ESH 1001 Vies Habitat a accueilli moins de ménages en perte de logement par rapport à 2017 (- 2 pts) et par rapport aux demandeurs d'Ile-de-France (30% des candidats motivent leur demande par la perte de logement).



- 57% des attributions ont été effectuées au sein de logements de type 3 et 4 ; en conformité avec les situations familiales composées à 57% de couples avec enfant et de familles monoparentales.
- 31% des attributaires sont des personnes seules : + 2 pts par rapport à 2017
- L'âge moyen des entrants est de 40 ans, il est stable par rapport à 2017. 5% sont des seniors âgés de 65 ans et+, ce taux reste également stable depuis 2017.
- Les jeunes ménages représentent 21% des nouveaux entrants ; c'est autant qu'en 2017.



- 84% des attributions ont été effectuées au sein de logements financés en PLUS ; tandis que 74% des entrants ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds.
- 57% sont en emploi stable (CDI) c'est 1 pt de moins comparativement à 2017. On note également une paupérisation de ces travailleurs, avec +1 pt de nouveaux entrants ayant des revenus inférieurs au plafond.

## 1) Orientations stratégiques

L'ensemble de ces phénomènes impacte fortement la vie collective des ensembles immobiliers, exigeant de l'ESH 1001 Vies Habitat de déployer au sein de certains territoires un traitement spécifique de l'urgence sociale, une coordination plus réfléchie des parcours d'insertion ainsi que l'accompagnement vers et dans le logement, plus distinctif à l'égard des personnes vulnérables, la participation des citoyens à la vie publique et la vie associative ou le déclenchement d'actions collectives pérennes, articulées autour du vivre ensemble.

Notre engagement social s'articule autour de cet axe structurant : **BATIR L'AVENIR.**

Il se traduira dans les faits par un corpus de politiques (renforcer l'attractivité des territoires, performer notre gestion sociale de proximité en mettant en place des dispositifs innovants) et de nouveaux process, permettant de positionner 1001 Vies Habitat en tant que bâtisseur d'avenir.

L'ambition recherchée est de renforcer l'attractivité des territoires, en augmentant la qualité du cadre de vie en favorisant la capacité d'action des résidents, en instillant un savoir vivre, un plaisir à partager qui se tisse dans les lieux de rencontre, au travers d'animations et d'événements culturels, sportifs ou de loisirs. C'est donc précisément par le biais des politiques dédiées à la culture, à la jeunesse, aux seniors, à la mixité, à la diversité, à la gestion des espaces publics, à la propreté... que nous pourrions élaborer des projets visant à poser les bases d'un « mieux vivre ensemble ».

► **Accompagner les parcours résidentiels en développant une politique d'échange de logement pour favoriser les mutations internes et répondre aux attentes des familles**

L'ESH 1001 Vies Habitat considère la mutation comme un enjeu fort du secteur en termes de service rendu aux familles qui doit permettre d'accompagner les parcours résidentiels.

**L'ESH1001 Vies Habitat s'engage à réaliser 25% de ses attributions au titre des mutations.**

Cet enjeu est très fortement lié aux spécificités des territoires (rotation, taux de réservation, besoins des ménages, développement des transports, ...). Chaque filiale développera avec les partenaires locaux des politiques et des objectifs à la hauteur des besoins.

Au même titre que la question des publics prioritaires ou de l'équilibre de peuplement, le sujet des mutations devient un enjeu collectif, les organismes HLM ne pouvant pas développer à eux seuls une dynamique compensatoire suffisante.

Ce travail collectif n'est pas vain tant l'enjeu est criant : la question qui reçoit le moins de réponses favorables dans les enquêtes de satisfaction sur la qualité des services est celle des mutations, avec 17% de taux de satisfaction.

En Ile-de-France, la mobilité résidentielle des ménages logés dans le parc social constitue donc un enjeu majeur. C'est dans ce contexte que le 16 avril 2018, l'engagement-cadre en faveur de la mobilité résidentielle en Ile-de-France a été signé par le Président de l'AORIF, le Président d'Action Logement et le Préfet de Région en présence du Secrétaire d'État au logement.

Cet engagement partenarial, ci-nommé « Pack Mobilité », doit permettre la mise en œuvre de deux initiatives franciliennes :

⇒ **Charte de mobilité et d'échanges entre locataires du parc social parisien**

Pour faire face à l'extrême tension pesant sur le logement locatif social en Ile-de-France et améliorer la satisfaction des locataires demandeurs de mutation, l'AORIF, sous l'impulsion de la ville de Paris, a proposé de mettre en place une bourse d'échange de logements à disposition des locataires franciliens.

Ce projet s'inscrit dans la philosophie des lois ALUR, Egalité et Citoyenneté et ELAN qui visent à dynamiser les parcours résidentiels dans le parc social, tout en mettant les locataires au cœur de leur projet et de leurs démarches.

La bourse d'échange « Echanger Habiter », qui a pris la forme d'une plateforme internet de mises en relation des locataires souhaitant changer de logement, est gérée et animée par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le 16 avril 2018, l'Etat, l'AORIF et Action Logement ont signé un engagement-cadre en faveur de la mobilité dans le parc social d'Ile-de-France, dans lequel les réservataires « acceptent de ne pas faire jouer leurs droits de réservation dès lors que deux ménages convergent dans leurs projets

résidentiels ». Cette démarche se veut ainsi inter-réservataires, afin d'optimiser les possibilités d'échanges entre locataires.

#### ⇨ **La bourse d'échanges de logements**

La bourse d'échanges de logements sociaux est un nouvel outil proposé directement aux locataires afin d'augmenter leurs possibilités de mobilité au sein du parc social d'Ile-de-France. Elle prend la forme d'une plateforme internet de mise en relation des locataires du parc social souhaitant changer de logement, les organismes de logement social intervenant en fin de processus pour vérifier et valider les projets qui seront soumis aux Commissions d'Attribution des Logements (CAL). Cette bourse inter-bailleurs d'échanges de logements a été inaugurée à Paris en automne 2018 ; elle s'étendra dans toute l'Ile-de-France au printemps 2019.

#### ▶ **Mettre en œuvre une politique en faveur des personnes âgées et handicapées**

Les études prospectives prévoient un vieillissement graduel de la population (source Credoc) :

- Le nombre des 75 ans ou plus passerait à 13,5 % de la population en 2060, contre 9,3% en 2020; cela représenterait environ 11 millions en 2035,
- Le volume des 85 ans ou plus serait de plus de 5,4 millions en 2035, soit 4 fois plus qu'aujourd'hui,
- 35% des plus de 65 ans seront logés dans le parc social en 2035 (22 % aujourd'hui).

Une telle évolution de la société aura des conséquences variées et complexes sur le fonctionnement et la manière dont sont organisés nos territoires (politiques territoriales/urbaines), sur les modes d'habiter et d'habitats, de mobiliers urbains, de services, de réseaux de solidarité, de transports/gestion des flux et des mobilités...

Une telle évolution de la société a des conséquences complexes sur le fonctionnement et la manière dont sont organisés les territoires d'implantation de 1001 Vies Habitat, en terme d'habitat, de mobiliers urbains spécifiques, de services, de réseaux de solidarité, de transports/gestion des flux, de cadre de vie.

Pour répondre aux besoins des aînés et au manque de places en résidences, à la pénurie des maisons de retraite, au coût de la dépendance le maintien à domicile apparaît comme la solution prédominante. Toutefois, ce maintien nécessite des conditions d'habitat spécifiques et une aide à la personne. Il implique de faire émerger de nouveaux services, de nouveaux réseaux :

- ⇨ Pour faire face aux enjeux énoncés, 1001 Vies Habitat expérimente trois modèles innovants d'accompagnement social au service du maintien à domicile des seniors : Chers Voisins, Label Habitat Senior Services et Maisons de Marianne.

Chers Voisins et le Label HSS reposent plutôt sur des préconisations, tandis que Maisons de Marianne sur des prescriptions techniques obligatoires. Les trois expérimentations s'adossent à des projets sociaux ou de gestion adaptée.

Ces modèles nous conduisent à réinterroger la gestion de proximité : Référents HSS, Gestionnaire-animateur de Chers Voisins, et gardien co-recruté et formé par Marianne Développement, avant la mise en service de la résidence.



- de réaliser de nouveaux équipements et transmettre cette information aux professionnels, de former les aidants, les professionnels, les collaborateurs de proximité

► **Renforcer notre gestion sociale de proximité en mettant en place des dispositifs innovants**

Au cœur des dynamiques territoriales complexes, l'ESH 1001 Vies Habitat doit être en capacité de fédérer de nombreux acteurs pour co-construire les projets les plus en phase avec les besoins sociétaux émergents :

- Faire émerger des grands partenariats nationaux, les décliner localement et travailler en étroite collaboration avec ces structures pour accompagner les personnes en situation de vulnérabilité sociale, économique, familiale et lever les freins à leur insertion.
- Par le biais de ces partenariats, formaliser des collaborations pérennes permettant de décliner au niveau des territoires des politiques et process liés au Logement d'Abord ainsi qu'à l'accueil et l'accompagnement des publics fragilisés.
- L'occupation sociale et les attributions sont d'ores et déjà marquées par un effort important à destination des plus démunis et aux publics prioritaires (en 2016, 12 % des attributions s'est fait à destination des demandeurs DALO). Dans le cadre de la CUS, 1001 Vies Habitat réaffirme son souhait de contribuer aux efforts à destination des plus démunis en s'inscrivant dans les objectifs territoriaux d'accueil des publics prioritaires (DALO, sortant CHRS, 1<sup>er</sup> quartile des demandeurs les plus modestes, ...).
- La mise en œuvre de ces objectifs se traduit par un accompagnement social personnalisé par des gestionnaires sociaux spécialisés et agréés par les pouvoirs publics (Cohalla,

Aurore, Emmaüs Solidarité, ...). Concrètement, tous les ménages du contingent des Préfets bénéficient de ces mesures AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement).

- Développer des accords avec les SIAO en veillant aux équilibres territoriaux.

L'ESH 1001 Vies Habitat s'engage également à poursuivre sa politique d'insertion :

- Dans le cadre des réhabilitations et des PRU, les DSU travaillent avec des entreprises d'insertion pour employer des jeunes sur des chantiers de rénovation ;
- Les projets DSU sur les territoires en QPV mobilisent très régulièrement des structures de type ACI (ateliers et chantiers d'insertion), pour favoriser l'insertion par l'activité économique (jardins partagés, cuisine d'insertion, rénovation des halls, réemploi des postes informatiques à destination des associations)
- Les engagements pris dans le cadre des contrats de ville et de la Gestion Urbaine de Proximité visent également à mobiliser des populations éloignées de l'emploi, inscrites dans une dynamique d'insertion.

Par ailleurs, pour s'assurer que ces politiques maintiennent les équilibres sociaux, l'ESH 1001 Vies Habitat a mis en place des tableaux de bord de veille d'occupation sociale à l'échelle de chaque résidence ce qui permet de sensibiliser toutes les parties prenantes de l'attribution (réservataires, bailleur et association de locataires).

L'ESH 1001 Vies Habitat va par ailleurs se doter d'un observatoire social au service des territoires afin d'outiller les gestionnaires de proximité dans la mise en œuvre des politiques de mixité sociale.

► **Développer des dispositifs de prévention et d'accompagnement à destination des publics vulnérables**

Nos équipes de gestion de proximité et d'accompagnement social relèvent que de nombreux locataires souffrent de pathologies qui se traduisent dans de nombreux cas par des troubles de jouissance exacerbés.

C'est la raison pour laquelle a été mis en place en Ile-de-France, avec le concours de l'association Aurore, un dispositif permettant de répondre à 3 missions principales :

- Soutenir les bailleurs dans leur mission de prévention des expulsions,
- Remobiliser les locataires en souffrance psychique et en situation de précarité,
- Créer un cadre de partenariat local - sanitaire et social - adapté à la singularité des situations signalées.

Dans ce cadre, elle agit à trois niveaux :

- Sur le plan territorial, elle met en place ou réactive un réseau partenarial local (services sociaux, secteur de psychiatrie, associations, collectivité locale...) autour de la situation signalée impliquant un locataire en souffrance psychique.
- Auprès et autour des locataires : après avoir investigué autour de la situation signalée par le pôle social du bailleur, elle se rend au domicile du locataire ou dans les lieux environnants pour évaluer la demande de ce dernier. Elle organise des réunions de synthèse avec les partenaires territoriaux concernés et met en place un accompagnement de transition auprès du locataire, à domicile ou dans ses bureaux.  
Enfin, elle propose des pistes pour que le locataire soit réintégré à un circuit de prise en charge (sociale, médico-sociale, sanitaire...) qui lui permette de vivre mieux en restant dans son logement.
- Auprès des personnels des bailleurs : elle intervient en appui auprès des différents corps de métier du bailleur en contact avec les locataires (gardiens, gestionnaire de patrimoine, pôle social...).

► **Renforcer la capacité d'agir des habitants**

La capacité d'action des citoyens dépend dans une large mesure des dispositifs politiques et institutionnels. Or, en l'absence de ces dispositifs, les individus – en particulier les plus vulnérables – ne peuvent assumer pleinement la responsabilité de prendre leur vie en main.

Investir dans une société cohésive suppose aussi de mettre en place des politiques qui reconnaissent et valorisent la capacité de chacun à améliorer la qualité de la vie pour tous. Tous les membres de la société ont des compétences et des valeurs qui peuvent contribuer à la cohésion sociale, y compris les plus pauvres.

Une culture de reconnaissance mutuelle pourrait devenir un outil de mobilisation et de satisfaction qui donne un sens à la vie de chacun, et en particulier aux personnes qui sont isolées et socialement inactives.

Une approche basée sur la responsabilité partagée :

L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques de développement social urbain est fondamentale.

Pour relever ces principaux défis, 3 pistes seront convoquées :

- valoriser et consolider les pratiques associatives,
- faire émerger des actions –individuelles et/ou collectives – innovantes,
- s'alimenter des compétences et des savoirs des universitaires, des laboratoires de recherche, des grandes écoles.

- ▶ **Développer de manière proactive la concertation avec les locataires dans le cadre des plans de concertation signés** (Cf Annexe X : plan de concertation signé le et bilan de la concertation locative)

Un plan de concertation locative a été signé avec les représentants des locataires. Ce plan de concertation témoigne de la volonté de l'ESH 1001 Vies Habitat d'entretenir avec les associations des relations constructives et partenariales sur l'ensemble des activités de gestion locative et d'entretien du patrimoine.

Dans un contexte de transformation des modes de relations partenariales, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite renforcer les relations avec les représentants de locataires sur la durée de la CUS. Cela doit se traduire par :

- Des rencontres régulières avec à tous les niveaux de notre organisation : en proximité, sur les territoires et au sein de nos instances de gouvernance,
- Des modalités de concertation renouvelées, notamment sur les grands projets d'amélioration et d'entretien de nos résidences,
- Une meilleure prise en compte de l'expérience d'usage des locataires au quotidien,
- Une volonté de signer des accords de partenariat avec les locataires (exemple : grille de vétusté).

- ▶ **Promouvoir la citoyenneté et la jeunesse**

En soutenant les familles et la parentalité, on encourage l'acquisition et l'expérimentation de la cohésion sociale. C'est également au sein de ces cellules que se construit la confiance en l'avenir et que se préparent des projets de vie. Les enfants, responsabilisés et conscients de leurs droits, doivent pouvoir se développer dans un environnement sain, citoyen.

A cet effet, une des actions pivots sera de développer une nouvelle manière de concevoir la citoyenneté en encourageant notamment les actions visant à l'épanouissement personnel et collectif au sein de son environnement résidentiel. Dans son acception moderne, la citoyenneté contemporaine fait référence aux valeurs fondamentales que sont la démocratie, la liberté, la tolérance, la laïcité ; elle se veut active, vigilante, soucieuse du respect des droits de l'homme et de la solidarité.

Investir dans une politique articulée autour de la jeunesse, sera une priorité. L'ESH 1001 Vies Habitat doit les aider à s'épanouir dans la Cité, en les accompagnant dans leur trajectoire de vie, en proposant des services spécifiques et ciblés et en leur garantissant un maintien dans les lieux (prévenir les expulsions).

Pour la jeunesse, bâtir un avenir sûr passe également par :

- la promotion et le développement de réseaux de solidarité dans une perspective de qualité des liens,
- l'accompagnement de structures dédiées à la création d'emplois, le développement systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics, l'accompagnement des diplômés et non diplômés dans leurs projets d'avenir, en encourageant l'esprit d'entreprise et d'entreprendre.

L'ESH 1001 Vies Habitat s'attache à intégrer le public jeune dans sa stratégie globale d'accueil des publics. Pour ce faire, des produits spécifiques sont développés et des réflexions sont menées pour renforcer la politique en la matière (étude sur la location partagée notamment).

Pour aller plus loin, et mener une politique volontariste en matière d'accueil de jeunes ménages, et garantir une mixité intergénérationnelle, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite :

- mettre en place des expérimentations en matière de colocation (partagée, intergénérationnelle),
- atteindre un taux d'accueil de jeunes ménages de 25 % d'ici à 3 ans (soit en moyenne 85 nouveaux jeunes ménages par an).

## 2) Engagements quantitatifs

**Indicateur PP-5 :** Nombre de mutations de locataires déjà logés dans le parc de l'organisme ou d'un autre organisme de logement social, réalisées vers le parc de l'organisme, parmi le nombre total des attributions, par année.

Nom de l'organisme	Société mère (nom du département ou EPIC prévu par le plan)	Référence - Médiane de mutations de parcs vers le parc 2011 à 2015 (sur le nombre total d'attributions)	Engagements annuels en %					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
ESH - 1001 Vies Habitat	Meyne	30%	25%	25%	25%	25%	25%	

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

**Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-5, à l'échelle de tout le patrimoine de l'organisme, s'il est tenu de prendre des engagements pour cet indicateur :** le nombre de mutations internes prévues et réalisées, par année.

	Prévision en nombre, par année					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ESH - 1001 Vies Habitat	350	400	450	500	550	600

**Indicateur PS-1 :** Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signé, réalisées en application des vingt-troisième à vingt-cinquième alinéas de l'article L. 441-1, parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (département ou EPCI retenu par le préfet)	Engagements annuels, en %					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
101 - 1001 Vies Habitat	Moyenne	25%	25%	25%	25%	25%	25%

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

Les indicateurs relatifs au patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine sont reportés en annexe.

**Indicateur PS-2 :** Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation, déclinées par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Engagements annuels, en %					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
101 - 1001 Vies Habitat	Moyenne	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

Les indicateurs relatifs au patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine sont reportés en annexe.

**Indicateur PS-3 :** Nombre d'attributions de logements aux ménages reconnus, par la commission de médiation prévue à l'article L. 441-2-3, comme prioritaires et devant se voir attribuer un logement en urgence, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Répartition Annuelle en % des attributions PS-3 de 2019 à 2024, par rapport au total des attributions	Engagements annuels, en %					
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
101 - 1001 Vies Habitat	Moyenne	% total	15%	33%	33%	33%	33%	33%	
		% hors QPV	14%	33%	33%	33%	33%	33%	

Le détail par segment territorial est reporté en annexe du présent document.

Les indicateurs relatifs au patrimoine détenu par MVH et situé sur la région aquitaine sont reportés en annexe.

### Réserves liées à la Gestion sociale :

Les engagements prévus ci-dessus ont été définis sous réserve :

- Absence de nouvelles injonctions réglementaires qui viendraient accroître ou créer de nouvelles obligations en matière d'accueil de ménages cibles
- Des engagements territoriaux négociés dans le cadre des CIA
- Engagement de chaque réservataire à atteindre l'objectif relatif aux attributions en faveur des publics prioritaires, ménages DALO, ménages aux ressources du 1er quartile
- Niveau de refus des propositions par les candidats stables
- Mise en place progressive de la gestion en flux (contexte particulier - décret à paraître)
- Volonté des réservataires à faciliter les mutations entre contingents

# X- POLITIQUE DE QUALITÉ DE SERVICE RENDU

## 1- Etat des lieux

### ► Service rendu aux locataires

L'enquête de satisfaction réalisée en 2018 montre les résultats suivants :



- Une très bonne satisfaction globale : **74% des locataires interrogés sont tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits**

- Une très bonne satisfaction de la propreté des parties communes : **70% des locataires interrogés sont tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits**



- Une très bonne satisfaction du fonctionnement des équipements : **72% des locataires interrogés sont tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits**

- Une très bonne satisfaction de l'accueil lors des contacts : 67% des locataires interrogés sont tout à fait satisfaits ou plutôt satisfaits



### ► Démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Depuis la fusion de ses entités franciliennes en 2018, le Groupe 1001 Vies Habitat est assujéti à l'obligation de produire une Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

Ce document rend compte de la manière dont le groupe 1001 Vies Habitat prend en considération les conséquences sociales et environnementales de ses activités et expose les politiques mises en œuvre pour maîtriser ces conséquences.

La DPEF de l'exercice 2018 a été rédigée et sera présentée à l'assemblée générale du Groupe en juin 2019. Les travaux se poursuivent pour structurer une politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pertinente vis-à-vis de nos parties prenantes et permettant de progresser d'année en année.

1001 Vies Habitat est pleinement engagé dans la démarche RSE, initiée par le Groupe 1001 Vies Habitat

### ► Dispositif de prévention des impayés

Le dispositif de gestion des impayés mis en place depuis plusieurs années permet de détecter très tôt les situations d'impayés, d'apporter des solutions adaptées à chaque situation et d'éviter la détérioration de la situation des ménages.

Cette organisation repose sur :

- **Un suivi rigoureux dès le premier mois d'impayés :**

Ce suivi est assuré par les collaborateurs de proximité dès qu'un impayé de loyers est constaté. Ce premier contact permet de comprendre la cause de l'impayé et d'anticiper sur les mesures à prendre.

Des réunions mensuelles d'impayés :

Ces réunions mensuelles réunissent les équipes de proximité. Chaque situation d'impayé est examinée afin de définir les suites à donner (mise en place d'un plan d'apurement, activation des dispositifs d'aide existant, convocation de la famille etc.).

➤ **Un suivi social des ménages en difficulté :**

Lorsque la situation familiale, sociale ou professionnelle de la famille le nécessite, la conseillère sociale peut être missionnée afin de réaliser un diagnostic plus approfondi de la situation familiale et pécuniaire de la famille et d'assurer un suivi individualisé du ménage.

➤ **Mobilisation des dispositifs d'aide :**

Ce suivi régulier des situations des ménages en impayé permet d'analyser au plus tôt l'origine de l'impayé et de mobiliser les dispositifs d'aides les mieux adaptés à chaque situation. Dans ce cadre, 1001 Habitat mobilise tous les dispositifs existant comme ALES, CIL PASS, FLS et autres fonds spécifiques adaptés à chaque situation.

## **2- Orientations stratégiques**

Sur la base d'une fine connaissance du terrain, de nos enquêtes annuelles de satisfaction et d'une enquête qualitative, l'ESH 1001 Vies Habitat a acquis la conviction que si les moyens de contact classiques restent souvent le réflexe, les clients expriment une ouverture pour de nouveaux modes d'échanges, notamment à distance tant que ces nouveaux canaux d'échange permettent :

- Plus de réactivité (délais de réponse),
- Plus de proximité (rappels, suivi, anticipation et écoute des besoins et des actions correctrices notamment concernant l'entretien de la résidence),
- Plus de personnalisation (enregistrement de l'historique des échanges pour une demande donnée, échanges personnalisés),
- Plus de pro-activité dans l'information donnée par le bailleur dans une logique de transparence et d'anticipation (attributions, charges, travaux...),
- De réaliser certaines actions en toute autonomie (consultation, récupération de justificatifs, mises à jour de contrat simples, paiement...).

L'ESH 1001 Vies Habitat s'est engagé dans une démarche de transformation de ses modes de relation avec ses clients avec la volonté de les replacer au cœur de son exploitation et de concevoir une nouvelle proximité multiforme.

Cette nouvelle proximité s'appuie sur trois familles de canaux d'échanges, idéalement interopérables, cohérents et complémentaires : les canaux d'échange à distance, les services en ligne et le réseau de proximité qui permettront de mettre en place de véritables parcours clients.

Il ne s'agit pas de substituer un mode de traitement à un autre mais d'orienter le client vers le canal le plus adapté en fonction de sa situation et de la nature de ses demandes.

Cette transformation de la relation clients sera progressive avec un développement régulier des canaux d'échange à distance et une évolution maîtrisée des formes de présence dans les territoires, ces modes de relation étant indispensables et complémentaires.

► **Renforcer l'expertise et la capacité d'intervention technique et sociale en proximité**

L'interaction humaine reste une nécessité, que ce soit dans un point d'accueil physique ou via d'autres canaux d'échange (téléphone ou autre).

Si les moyens d'échange à distance avec nos collaborateurs permettent dans certains cas de répondre à ce besoin, notre présence physique au cœur des territoires reste un élément essentiel de la relation client.

Les formes de cette présence physique doivent toutefois évoluer dans une logique :

- De complémentarité entre présence physique et relations à distance,
- De maîtrise des coûts de gestion supportés par le bailleur et par les locataires.

Enfin, Le besoin de proximité évolue et doit faire face à une complexification des relations avec les locataires.

La polyvalence des collaborateurs perd de son sens face à des situations complexes, qu'elles soient techniques ou sociales et qui nécessitent d'être traitées par la présence physique de collaborateurs dotés de compétences adaptées.

L'ESH 1001 Vies Habitat a engagé une réflexion sur la proximité de demain : comment répondre aux nouveaux besoins, nouvelles attentes des clients / locataires

► **Développer une proximité renforcée au bénéfice des clients en déployant de nouveaux canaux de communication**

Le développement des canaux d'échange à distance permet de créer une proximité virtuelle avec la clientèle et de faciliter son quotidien en lui permettant d'obtenir satisfaction plus rapidement sans déplacement ni rendez-vous.

L'ESH 1001 Vies Habitat s'est engagé dans une démarche de développement de ces canaux d'échange à distance (téléphone, emails, sms etc...) en travaillant sur leur diversification et ainsi :

- De répondre aux attentes de la clientèle en termes de simplicité, rapidité, d'accessibilité et de personnalisation.
- Tout à conservant une interaction humaine lorsque le client le souhaite.

Les moyens d'échange à distance avec les collaborateurs reposent aujourd'hui essentiellement sur des échanges téléphoniques et courrier. L'ESH 1001 Vies Habitat s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ces modes d'échanges avec dans un premier temps l'amélioration :

- De la prise en charge téléphonique et courrier,
- De l'enregistrement et du traitement des demandes issues de ces appels, notamment les demandes techniques.

⇒ ***La mise en place d'un dispositif d'écoute clients afin de mieux cibler ses plans d'actions qualité***

Le recueil d'éléments de satisfaction à des moments clefs de la relation est une étape essentielle pour s'assurer de la qualité du service rendu. Soucieux de solliciter ses clients via le canal le plus simple pour eux, l'ESH 1001 Vies Habitat expérimente une solution d'enquête par email et SMS pour les nouveaux entrants.

Les clients reçoivent un lien personnalisé par email ou sur leur téléphone leur permettant de répondre à cette enquête au moment et à l'endroit qui leur convient.

L'expérimentation a vocation à être étendue sur une partie du patrimoine aux enquêtes de satisfaction suite à une intervention technique.

### ► Offrir à nos clients la possibilité d'agir en toute autonomie

En complément des canaux d'échanges à distance avec nos collaborateurs, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite offrir à ses clients la possibilité de réaliser en toute autonomie des actes de gestion simples grâce à une offre de service s'appuyant sur des applicatifs digitaux.

Les sites Web existants permettent d'ores et déjà au locataire :

- De consulter ses informations, son contrat et ses avis d'échéance,
- De mettre à jour son assurance ainsi que les occupants de son logement,
- De payer en ligne,
- De répondre aux enquêtes réglementaires,
- D'avoir accès à ses contacts au sein du bailleur.

Ces sites sont amenés à évoluer dans les 5 prochaines années pour permettre à minima à ces mêmes locataires :

- De déposer une réclamation en ligne,
- De suivre l'avancée de leurs demandes,
- D'opter pour la dématérialisation de leur avis d'échéance,
- De passer en prélèvement.

D'autres services seront étudiés pour compléter ce socle (service de gestion de la mobilité résidentielle, nouveaux modes de paiement...).

Le site web sera complété par une application permettant d'adresser les situations de mobilité de nos locataires.

Ces services en ligne et application mobile permettent de répondre aux attentes de nos clients en termes de simplicité et de rapidité.

### Développer nos démarches qualité afin de garantir un haut niveau de service aux occupants

L'expérience de l'ESH 1001 Vies Habitat montre que les démarches de certification permettent de garantir un niveau de service homogène et maîtrisé et contribuent largement à créer une véritable culture partagée par l'ensemble de nos métiers et donnant du sens à notre action.

Au cours de la durée de la CUS, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite :

- Engager une démarche Qualité couvrant l'ensemble du parcours client,
- Identifier, suivre et diffuser les indicateurs de suivi relatif au niveau de service (délai de traitement des réclamations, évaluation des prestataires, ...) et engager les équipes de proximité dans des démarches d'amélioration continue de leurs performances.

- Réaliser des audits réguliers de nos processus clés pour s'assurer de leur mise en œuvre de manière homogène sur les territoires et de les adapter en continu.

L'ESH 1001 Vies Habitat a d'ores et déjà intégré ces éléments dans sa nouvelle organisation avec la mise en place :

- D'une expertise centralisée permettant de lancer les travaux d'homogénéisation de nos processus de traitement (pré requis) et de piloter des travaux de certification,
- D'équipes dédiées au sein des territoires pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi (indicateurs et plans d'actions correctives).

L'ESH 1001 Vies Habitat est actuellement engagée dans l'expérimentation du dispositif LIVIA co-construit par l'association DELPHIS et quelques bailleurs.

Le dispositif LIVIA comprend :

- Des dispositions de stratégie, de relations client et d'amélioration continue
- Un ensemble d'engagements de services

#### ► **Maîtriser la quittance globale des clients**

Sous l'effet de l'augmentation des prix, les charges des locataires tendent mécaniquement à augmenter et peuvent atteindre des niveaux fragilisant une partie des publics logés et rendant difficile l'accès à certains demandeurs.

Sur ce point, la stratégie de 1001 Vies Habitat s'inscrit dans la continuité des démarches engagées de longue date qui visent à :

- Disposer de budgets prévisionnels maîtrisés et ajustés aux dépenses réelles et négociés avec les associations de locataires afin d'éviter des écarts trop importants lors des régularisations,
- Sensibiliser les locataires sur la gestion des fluides : livret d'accueil, démarche de sensibilisation par les personnels de proximité.

Sur la durée de la convention, l'ESH 1001 Vies Habitat souhaite amplifier son engagement en conduisant les démarches suivantes :

- Optimiser la qualité des données patrimoniales, en lien avec l'observatoire des charges, pour mieux identifier les résidences sur lesquelles prioriser nos actions.
- Optimiser le rapport coût / qualité des prestations locatives grâce à des démarches achat menées par le Groupe et déclinées dans les filiales (groupement d'achat, renégociation, évaluation des fournisseurs avec la participation des habitants...),
- Tendre vers la gestion des fluides indépendamment des prestations (facturation mensuelle des locataires),

- Développer des outils de suivi pour les locataires. Renforcer la qualité, la transparence et la lisibilité de la facturation, notamment grâce à la mise en place d'une politique commune et d'un référentiel de charges partagé et à des dossiers de charge dématérialisés,
- Automatiser le processus charges pour régulariser dans un délai de 6 mois,
- Finaliser la mise en œuvre de la télé-relève des fluides sur l'ensemble du patrimoine de 1001 Vies Habitat et ainsi permettre la mise en œuvre d'une facturation mensuelle au réel,
- Développer des outils de suivi mis à disposition des locataires.

L'ESH 1001 Vies Habitat a d'ores et déjà intégré les moyens humains nécessaires dans sa nouvelle organisation avec la mise en place :

- D'une expertise centralisée permettant de définir la politique générale en termes de charges et d'en assurer le contrôle,
- D'une équipe dédiée à la gestion opérationnelle de ces charges.

### 3- Indicateurs

**Indicateur G-1 : Coût de gestion par logement gérés, hors dépenses de maintenance et cotisations mentionnées aux articles L.452-4, L.452-4-1 et L.342-21, par année.**

Site	Référence 2014	Référence 2017	Référence 2018	Engagements annuels					
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat	1 689	1 698	1 654	1 596	1 612	1 620	1 600	1 594	1 490

Montants exprimés en Euros par logement et par an

Le Groupe 1001 Vies Habitat a lancé un projet de transformation profonde de son modèle opérationnel. Il vise à accroître les capacités d'investissement du Groupe, tant en développement qu'en rénovation du parc existant, à travers des gains d'efficience. Il permet d'enrichir l'offre de services aux locataires et aux collectivités partenaires. Il est composé d'un portefeuille d'actions individuelles hétérogènes visant à simplifier l'organisation, mutualiser les fonctions supports, optimiser les prix d'achats et le prix de revient du bâti. Enclenchée début 2017, cette dynamique entraîne une baisse des coûts de gestion dès 2021, baisse pérenne qui aura toutefois nécessité des investissements notamment en 2020. A partir de 2022, le projet de transformation de 1001 Vies Habitat générera un cash-flow supplémentaire pour le Groupe équivalent à 75 % de l'autofinancement net de 2016.

L'ESH 1001 Vies Habitat, société mère, est une entité juridique qui regroupe le siège du Groupe et l'activité de gestion en Ile de France. Elle est née de la fusion de trois sociétés en 2018 : par la mutualisation des moyens qu'elle a permise, cette opération a entraîné un premier pallier à la baisse des coûts de gestion en 2018. En prenant comme référence l'exercice 2019, nous estimons que le siège représente un coût moyen de gestion au logement de 440 euros. A partir de 2021, le territoire bénéficie pleinement des résultats des projets Groupe, notamment des gains achats et de la dynamique de développement que le territoire a enclenché dès la fin de l'exercice 2019.

# XI- ACCESSION SOCIALE

## 1- Etat des lieux

Au cours de la période 2016 – 2018, 1001 Vies habitat a vendu 137 logements en accession à la propriété :

- 84 logements en accession en 2017 : Aulnay AQUILON (93)
- 53 logements en accession en 2018 : Résidence les jardins d'Hugo à Clamart (92).

## 2- Orientations stratégiques

L'accession sociale est un levier permettant de dégager des ressources nécessaires au financement du développement et à la réhabilitation du patrimoine.

L'ESH 1001 Vies Habitat réalise depuis de nombreuses années des opérations d'accession sociale. Il est prévu d'engager en moyenne 94 logements par an en accession sociale ou PSLA.

Au-delà de la dimension économique, le développement de cette activité permet d'élargir notre offre de produits à destination des collectivités locales et d'accompagner plus encore les parcours résidentiels.

## 3- Engagements quantitatifs

**Indicateur PP-ACC-1** : Pourcentage de logements agréés conformément à la réglementation prévue à l'article R. 331-76-5-1 transformés en logements locatifs sociaux, au regard du parc de logements en accession détenu par l'organisme et du nombre de transferts de propriété au bénéfice de titulaires de contrats sur la période concernée, à trois et six ans.

Société	Référence : Indicateur PP-ACC-1 pour la période 2010 à 2019	Engagements en pourcentage cumulés à 3 et 6 ans	
		De 2019 à 2021	De 2019 à 2024
1001 Vies Habitat	0%	10%	10%

**Indicateur PS-ACC-1** : Pourcentage minimal de contrats signés par an avec des ménages dont les revenus n'exèdent pas les plafonds applicables aux opérations financées dans les conditions de l'article R. 331-12.

Société	Référence : Indicateur PS-ACC-1 pour la période de 2010 à 2019	Engagements en pourcentage					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat	50%	35%	35%	35%	35%	35%	35%

## XII- Les annexes

Annexe I : Délibération d'approbation du PSP

Annexe II : Délibération d'engagement d'élaboration de la CUS

Annexe III : Délibération d'approbation du projet de convention

Annexe IV : Compte rendu du Conseil de Concertation Locative

Annexe V : Compte-rendu de l'association avec les collectivités

Annexe VI : Etat initial du parc

Annexe VII : Feuilles de route Etat et PPA pour l'élaboration des CUS des organismes de logements sociaux

Annexe VIII : Accord de méthode pour la concertation avec les représentants des locataires

Annexe IX : Conventions ou arrêtés relatifs aux droits à réservation du préfet

Annexe X : Plan de concertation locative et bilan de la concertation

Annexe XI : Tableaux d'indicateurs spécifiques au patrimoine 1001 Vies Habitat situé sur la région Aquitaine

Annexe XII : Tableaux d'indicateurs territorialisés

Annexe XIII : Plan de vente

Annexe XIV : Note de cadrage régional du 1/10/2019 relative aux enjeux portés par l'Etat en Ile de France, pour l'élaboration des CUS

## Annexe XI : Tableaux d'indicateurs territorialisés Aquitaine

**Indicateur PP-1** : Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif social) donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine à trois et six ans.

PP-1. Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif à usage social, prêt locatif social), donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre de la rénovation urbaine, à trois et six ans.					
Numéro et nom du département (format : XX – XXXXXX)	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Quartiers et financements	Référence : Indicateur PP-1 pour la période de N-3 à N-1	Engagements en nombre et pourcentage, cumulés à 3 et 6 ans	
				De l'année N à l'année N+2	De l'année N à l'année N+5
33 – GIRONDE	Ensemble du département	PLAI	87	94	204
		dont PLAI adapté	0	0	Suivant opportunité
		PLUS	168	163	348
		PLS	30	23	48
		% hors QPV	100%	100%	Suivant opportunité
33 – GIRONDE	BORDEAUX METROPOLE	PLAI	87	79	86
		dont PLAI adapté	0	0	Suivant opportunité
		PLUS	168	131	141
		PLS	30	23	25
		% hors QPV	100%	100%	Suivant opportunité
34 – GIRONDE	AUTRES EPCI hors BORDEAUX METROPOLE	PLAI		15	24
		dont PLAI adapté		0	Suivant opportunité
		PLUS		30	46
		PLS		0	0
		% hors QPV		100%	
		% hors RU		0%	

**Indicateur PS-1** : Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des vingt-troisième à vingt-cinquième alinéas de l'article L. 441-1, parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.

PS-1. Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des vingt-troisième à vingt-cinquième alinéas de l'article L. 441-1, parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.								
Numéro et nom du département	Sous-ensemble (département ou EPCI retenu par le préfet)	Engagements annuels, en %						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	
MVI (*)	33 – Gironde	Bordeaux Métropole	7%	7%	8%	8%	8%	9%

La Convention partenariale conclue, le 14 mars 2019 entre la Préfecture de la Gironde et la conférence départementale des organismes sociaux pour l'habitat a défini pour 2019 la quote-part de Logis Atlantique et 1001 Vies Habitat au titre des valeurs-cibles d'attribution sur le Contingent Préfectoral :

- Sortants CADA : 5
- Sortants hébergement : 5
- Attributions DAL : 3
- Attributions menacés d'expulsions 2

**Indicateur PS-2 :** Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation déclinées par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

PS-2. Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation déclinées par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.									
	Nombre et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Engagements annuels, en %					
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
MH(*)	33 - Gironde	Bordeaux Métropole	% total	15%	35%	35%	15%	34%	34%
			% hors QPV	35%	35%	35%	35%	34%	35%
	33 - Gironde	EPCI Hors Bordeaux Métropole	% total	%	%	%	%	%	%
			% hors QPV	%	%	%	%	%	%

**Indicateur PS-3 :** Nombre d'attributions de logements aux ménages reconnus, par la commission de médiation prévue à l'article L. 441-2-3, comme prioritaires et devant se voir attribuer un logement en urgence, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

PS-3. Nombre d'attributions de logements aux ménages reconnus, par la commission de médiation prévue à l'article L. 441-2-3, comme prioritaires et devant se voir attribuer un logement en urgence, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.										
	Nombre et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Répartition Annuelle en titre de l'article L5-3, de 2018 à 2018, par département hors des attributions	Engagements annuels, en %					
					2019	2020	2021	2022	2023	2024
MH(*)	33 - Gironde	Bordeaux Métropole	% total	7%	10%	9%	8%	10%	9%	10%
			% hors QPV	7%	10%	9%	8%	10%	9%	10%

Pas de QPV parmi le patrimoine détenu par MVH situé sur la région aquitaine.

## Annexe XII : Tableaux d'indicateurs territorialisés 1001 Vies Habitat IDF

**Indicateur PP-1 :** Nombre de logements locatifs, pour chaque mode de financement (prêt locatif aidé d'intégration, prêt locatif à usage social) donnant lieu à des dossiers de financement agréés par les services de l'Etat ou par les délégataires, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et part hors du cadre du rénovation urbaine, à trois et six ans.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Quartiers et financements	Références : Indicateur PP-1 pour la période de 2019 à 2021	Engagements en nombre et pourcentage, cumulés à 3 et 6 ans	
				De 2019 à 2021	De 2019 à 2024
69 - 2002 Vies Habitat	Ensemble du dpt IDF + 69 + 59	PLAI	378	1041	2182
		DONT PLAI A		63	122
		PLUS	378	2362	4323
		PLS	296	347	715
		% hors QPV	72%	91%	93%
		% hors RU	28%	76%	76%
75 - Paris	Ensemble du département	PLAI	5	9	54
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	58	104
		PLS	0	3	16
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
75 - Paris	Métropole du Grand Paris	PLAI	3	123	722
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	644	1492
		PLS	0	110	242
		% hors QPV	100%	90%	90%
		% hors RU	100%	75%	75%
77 - Seine-et-Marne	Ensemble du département	PLAI	39	122	244
		DONT PLAI A		10	20
		PLUS	207	235	496
		PLS	0	39	76
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	87%	100%	100%
77 - Seine-et-Marne	Les Portes Artistiques Entre Villes et Forêts	PLAI	0	17	41
		DONT PLAI A		2	4
		PLUS	0	34	68
		PLS	0	5	10
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
77 - Seine-et-Marne	L'Orléans de la Ville	PLAI	0	17	34
		DONT PLAI A		2	4
		PLUS	0	34	68
		PLS	0	5	10
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
77 - Seine-et-Marne	CA du Pays de Meaux	PLAI	0	0	0
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	0	0
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	0%	0%	0%
		% hors RU	0%	0%	0%
77 - Seine-et-Marne	CA Marnes et Comblé	PLAI	0	24	49
		DONT PLAI A		2	4
		PLUS	0	45	90
		PLS	0	8	16
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
77 - Seine-et-Marne	CA Nevers Val de Seine	PLAI	48	12	24
		DONT PLAI A		1	2
		PLUS	87	23	42
		PLS	0	2	4
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
77 - Seine-et-Marne	CA Paris - Vallée de la Marne	PLAI	17	28	56
		DONT PLAI A		5	9
		PLUS	17	54	108
		PLS	0	10	20
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
77 - Seine-et-Marne	CA Val d'Europe Agglomération	PLAI	0	24	48
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	45	90
		PLS	0	6	12
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%

70 - Yvelines	Ensemble du département	PLAI	117	111	622
		DONT PLAI A		39	78
		PLUS	294	614	1220
		PLS	01	100	105
		% hors QPV	100%	90%	90%
		% hors RU	100%	71%	71%
70 - Yvelines	CA de Saint-Quentin en Yvelines	PLAI	8	39	78
		DONT PLAI A		5	10
		PLUS	88	77	134
		PLS	30	102	204
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
70 - Yvelines	Route Valée de chauxvase	PLAI	0	24	48
		DONT PLAI A		3	6
		PLUS	0	45	90
		PLS	0	8	16
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
70 - Yvelines	Cœur d'Yvelines	PLAI	0	17	34
		DONT PLAI A		2	4
		PLUS	0	34	68
		PLS	0	5	10
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
70 - Yvelines	Grilly-Nouville	PLAI	0	12	24
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	23	46
		PLS	0	4	8
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
70 - Yvelines	CA Saint Germain Boucles de Seine	PLAI	16	116	232
		DONT PLAI A		15	30
		PLUS	37	269	538
		PLS	24	45	90
		% hors QPV	100%	78%	78%
		% hors RU	100%	32%	32%
70 - Yvelines	CA Vieuxville Grand Parc (C.A.V.G.P.)	PLAI	0	37	74
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	72	144
		PLS	0	15	30
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
70 - Yvelines	CA Grand Paris Seine et Oise	PLAI	73	40	80
		DONT PLAI A		5	10
		PLUS	163	83	165
		PLS	37	12	24
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
91 - Essonne	Ensemble du département	PLAI	23	157	614
		DONT PLAI A		18	28
		PLUS	227	314	670
		PLS	137	53	106
		% hors QPV	0%	83%	83%
		% hors RU	13%	76%	76%
91 - Essonne	CA Cœur d'Essonne Agglomération	PLAI	0	22	24
		DONT PLAI A		1	2
		PLUS	0	25	50
		PLS	0	4	8
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
91 - Essonne	CA Communauté Paris-Saclay	PLAI	15	34	68
		DONT PLAI A		4	8
		PLUS	120	68	116
		PLS	96	11	22
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
91 - Essonne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sévrot	PLAI	0	83	166
		DONT PLAI A		8	16
		PLUS	43	167	334
		PLS	0	28	56
		% hors QPV	100%	54%	54%
		% hors RU	0%	0%	0%
91 - Essonne	CA Val d'Yverne Val de Seine	PLAI	0	28	56
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	56	112
		PLS	0	10	20
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%

92 - Haute-Seine	Ensemble du département	PLAI	95	76	202
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	71	151	402
		PLS	5	29	88
		% hors QPV	200%	100%	100%
92 - Seine-Saint-Denis	Ensemble du département	% hors RU	200%	100%	100%
		PLAI	0	120	240
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	240	480
		PLS	0	39	78
93 - Val de Marne	Ensemble du département	% hors QPV	0%	83%	83%
		% hors RU	0%	80%	60%
		PLAI	0	118	236
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	236	470
94 - Val d'Oise	Ensemble du département	PLS	0	59	78
		% hors QPV	0%	89%	89%
		% hors RU	0%	62%	62%
		PLAI	79	135	270
		DONT PLAI A		0	0
95 - Val d'Oise	Ensemble du département	PLUS	178	270	540
		PLS	3	43	86
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
		PLAI	11	17	34
95 - Val d'Oise	CA de Cergy-Pontoise	DONT PLAI A		0	0
		PLUS	23	84	68
		PLS	0	5	10
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
95 - Val d'Oise	CA Plaine de France	PLAI	7	34	68
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	16	68	136
		PLS	0	11	22
		% hors QPV	100%	100%	100%
95 - Val d'Oise	CA Plaine Vallée	% hors RU	100%	100%	100%
		PLAI	0	21	42
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	41	82
		PLS	0	7	14
95 - Val d'Oise	CA Roissy Pays de France	% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
		PLAI	61	84	68
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	137	68	136
95 - Val d'Oise	CA Val Parisien	PLS	3	11	22
		% hors QPV	100%	100%	100%
		% hors RU	100%	100%	100%
		PLAI	0	0	0
		DONT PLAI A		0	0
95 - Val d'Oise	CC du Haut Val d'Oise	PLUS	0	0	0
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
		PLAI	0	17	34
95 - Val d'Oise	Vallée de l'Oise et des 3 forêts	DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	34	68
		PLS	0	5	10
		% hors QPV	0%	100%	100%
		% hors RU	0%	100%	100%
95 - Val d'Oise	Sausseron Impassables	PLAI	0	12	24
		DONT PLAI A		0	0
		PLUS	0	25	50
		PLS	0	4	8
		% hors QPV	0%	100%	100%
98 - Nièvre	Ensemble du département	% hors RU	0%	100%	100%
		PLAI	0	0	0
		PLUS	0	0	0
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	0%	100%	100%
99 - Oise	Ensemble du département	% hors RU	0%	100%	100%
		PLAI	0	0	0
		PLUS	0	0	0
		PLS	0	0	0
		% hors QPV	0%	100%	100%

**Indicateur PP-4** : Nombre de logements mis en commercialisation, parmi le parc total de logements, à trois ou six ans.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le Préfet)	Référence :			Engagements en % de logements en commercialisation	
		Logements en commercialisation dans le patrimoine du bailleur au 31 décembre 2018			2019 à 2021	2019 à 2024
IdF - 1001 Vies Habitat	Ensemble ds dpt IdF + 28 + 60 + 58	1 548	56 128	2,8%	1,2%	1,9%
75 - Paris	Ensemble du département	0	5 058	0,0%	0,0%	0,0%
77 - Seine-et-Marne	Ensemble du département	43	5 173	0,8%	1,0%	1,2%
77 - Seine-et-Marne	CA du Pays de Meaux	11	75	14,7%	0,0%	0,0%
77 - Seine-et-Marne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sévart	0	693	0,0%	0,0%	0,0%
77 - Seine-et-Marne	CA Marne et Gondoire	8	118	6,8%	0,0%	0,0%
77 - Seine-et-Marne	CA Paris - Vallée de la Marne	0	1 335	0,0%	3,7%	4,6%
77 - Seine-et-Marne	CA Val d'Europe Agglomération	24	46	52,2%	0,0%	0,0%
77 - Seine-et-Marne	CA Melan Val de Seine	0	1 851	0,0%	0,3%	0,1%
78 - Yvelines	Ensemble du département	1 388	12 629	11,0%	2,4%	2,7%
78 - Yvelines	CA de Saint Quentin en Yvelines	2	1 718	0,1%	3,0%	3,0%
78 - Yvelines	CA Saint Germain Bourdes de Seine	0	4 094	0,0%	0,0%	0,0%
78 - Yvelines	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	26	281	9,3%	0,0%	0,0%
78 - Yvelines	CU Grand Paris Seine et Oise	1 360	6 336	21,5%	4,0%	4,5%
91 - Essonne	Ensemble du département	0	8 711	0,0%	1,3%	2,1%
91 - Essonne	CA Coeur d'Essonne Agglomération	0	798	0,0%	0,0%	6,0%
91 - Essonne	CA Communauté Paris-Saclay	0	982	0,0%	4,3%	4,3%
91 - Essonne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sévart	0	2 622	0,0%	1,0%	1,0%
91 - Essonne	CA Val d'Yerres Val de Seine	0	2 489	0,0%	1,8%	2,7%
92 - Hauts-de-Seine	Ensemble du département	55	7 011	0,8%	1,1%	2,7%
93 - Seine-Saint-Denis	Ensemble du département	1	7 743	0,0%	0,3%	0,5%
94 - Val-de-Marne	Ensemble du département	38	2 393	0,8%	0,0%	4,3%
95 - Val d'Oise	Ensemble du département	42	7 409	0,6%	1,2%	1,8%
95 - Val d'Oise	CA de Cergy-Pontoise	42	1 569	2,7%	5,6%	8,5%
95 - Val d'Oise	CA Roissy Pays de France	0	2 402	0,0%	0,1%	0,1%
28 - Eure-et-Loire	Ensemble du département	1	1	100,0%	0,0%	0,0%
28 - Eure-et-Loire	CA Chartres Métropole	1	1	100,0%	0,0%	0,0%

**Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-4** : une prévision du nombre de logements vendus ainsi que le nombre de ventes réalisées, à trois et six ans, dont le nombre de ventes réalisées au bénéfice des locataires du parc social, le nombre de ventes réalisées au bénéfice des personnes morales de droit privé et le nombre de ventes réalisées au profit d'une société de vente d'habitation à loyer modéré.

Numero et nom du département	Type de vente	Epoque de référence : Nombre de logements vendus de 2016 à 2018	Prévisions en nombre et % de logements vendus	
			De 2019 à 2021	De 2019 à 2024
101 - 1001 Vies Habitat	Nombre entier	111	190	480
	% de vente à des locataires du parc social	47%	50%	55%
	% de vente à des personnes morales de droit privé	0%	0%	0%
	% de vente à une société de vente d'habitats à loyers modérés	0%	0%	0%
75 - Paris	Nombre entier	0	0	0
	% de vente à des locataires du parc social		0%	0%
77 - Seine-et-Marne	Nombre entier	38	23	39
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
78 - Yvelines	Nombre entier	36	87	205
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
91 - Essonne	Nombre entier	0	21	56
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
92 - Hauts-de-Seine	Nombre entier	18	19	72
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
93 - Seine-Saint-Denis	Nombre entier	0	9	12
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
94 - Val-de-Marne	Nombre entier	8	2	34
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
95 - Val-d'Oise	Nombre entier	4	28	61
	% de vente à des locataires du parc social		50%	55%
28 - Eure-et-Loire	Nombre entier	5	1	1
	% de vente à des locataires du parc social		0%	0%

**Indicateur PP-3 : Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, par année.**

**PP-3. Nombre de logements réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements, à trois et six ans.**

Niveau de l'indicateur	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Niveau 1		Engagements annuels en nombre					
		Nombre total de logements dans le département de l'Indre au 31 décembre 2019	Logements concernés après plus de 25 ans et non réhabilités au titre de l'opération dans le département de l'Indre au 31 décembre 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	<b>1001 Vies Habitat</b>	<b>81901</b>	<b>16937</b>	<b>2190</b>	<b>1602</b>	<b>1981</b>	<b>994</b>	<b>828</b>	<b>429</b>
75	Ensemble du département	5823	2149	124	126	360	0	286	0
92	Ensemble du département	7236	2148	104	85	0	358	0	250
93	Ensemble du département	7854	2458	507	350	56	0	41	0
94	Ensemble du département	2446	168	102	45	25	21	0	0
77	Ensemble du département	5348	1544	72	155	235	75	0	0
77	CA de Pays de Passais-bleau	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CA de Pays de Mœve	71	71	0	0	0	71	0	0
77	CA Grand Parc Sud Seine Essonne Séant	739	333	0	0	355	0	0	0
77	CA Mont et Gaudichet	188	58	0	100	0	4	0	0
77	CA Mieux Val de Seine	1857	709	72	0	0	0	0	0
77	CA Paris - Vallée de la Mère	1333	197	0	55	40	0	0	0
77	CA Pays Pays de France	200	156	0	0	0	0	0	0
77	CA Val d'Europe	40	25	0	0	40	0	0	0
77	CC de Froulamb	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC Mont Seine et Loing	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC Pays de Courcouronnes	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC Pays de Montargis	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Ensemble du département	13458	2830	317	556	740	25	45	0
78	CA de Saint-Germain-en-Yvelines	1954	553	0	0	45	0	0	0
78	CA Rambouillet Territoires	97	0	0	0	0	0	0	0
78	CA Saint-Germain-Beche de Seine	4507	2055	230	125	455	25	0	0
78	CA Grand Paris Seine et Oise	6538	150	107	431	240	0	45	0
78	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	362	33	0	0	0	0	0	0
91	Ensemble du département	10424	2028	241	275	25	355	25	75
91	CA Courcouronnes	923	127	45	45	0	0	0	0
91	CA Courcouronnes/Paris Sorby	1234	242	0	0	0	0	25	75
91	CA Evreux Sud-Essonne	0	0	0	0	0	0	0	0
91	CA Grand Parc Sud Seine Essonne Séant	3412	911	180	230	0	355	0	0
91	CA Val d'Essonne Val de Seine	2489	608	0	0	0	0	0	0
91	TSP - Grand City Seine-Normandie	2004	682	36	0	25	0	0	0
95	Ensemble du département	7975	789	177	305	48	87	123	98
95	CA de Cergy-Pontoise	1791	451	65	0	0	0	50	0
95	CA Plaine de France	1664	160	0	0	48	40	0	98
95	CA Pays Pays de France	2662	93	85	305	0	0	73	0
95	CA Val de France	1822	82	27	0	0	47	0	0
95	CC de Mont Val d'Oise	36	0	0	0	0	0	0	0
58	Nivernais	1252	150	98	0	0	0	0	0
58	CA de Nivernais	1019	74	81	0	0	0	0	0
58	CC Jalo, Noyelles et Nohant	132	29	0	0	12	0	0	0
58	CC Morvan Saumons et Grands lacs	52	35	0	0	0	5	0	0
58	CC Sud Nivernais	49	12	0	0	0	0	0	0
60	Yonne	1273	698	0	25	12	0	0	0
60	CA Grand Sud Oise	887	608	0	25	0	0	0	0
60	CA de la Région de Compiègne et de la Basse-Autois	0	34	0	0	0	0	0	0
60	CA de Provins	109	27	0	0	0	0	0	0
60	CC des Pays d'Yonne et d'Halatte	166	0	0	0	12	0	0	0
60	CC de Vaux-la-Ville	29	29	0	0	0	0	0	0
60	CC Thellois	72	0	0	0	0	0	0	0

**Indicateur PP-LF-3 : Nombre de logements équivalents réhabilités, appartenant à une opération de réhabilitation éligible à un prêt de la Caisse des dépôts et consignations, parmi le parc total de logements équivalents, par année.**

Nombre et nom du département	Références :		Engagements annuels, en nombre					
	Nombre total de logements réhabilités dans le périmètre de l'opération au 31 décembre (n)	Logements équivalents construits depuis plus de 25 ans et non réhabilités au sens de l'indicateur dans le périmètre de l'opération au 31 décembre (n-1)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
69 - 1001 Vies Habitat	1716	1417	247	115	0	0	90	295
75	323	277	0	0	0	0	0	84
92	198	195	3	0	0	0	0	32
93	0	0	0	0	0	0	0	27
94	47	47	0	0	0	0	30	0
77	105	33	22	22	0	0	0	2
78	294	294	0	82	0	0	0	0
91	443	417	26	0	0	0	0	30
95	300	154	145	0	0	0	0	0

**Indicateur PP-2 : Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F,G par année.**

PP-2. Nombre de logements disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F et G, par année.									
Numéro et nom du département	Dans-entente (Assemblée du département ou EPCI retenu par le projet)	Références		Engagements annuels en nombre					
		Logements F, G dans le patrimoine de l'opérateur au 31 décembre 2018	Logements F, G rétroclassés A, B, C, D au 31/12/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat	Ensemble des départements 107	1833	72	318	305	320	420	383	0
25	Assemblée de département	275	28	55	55	55	55	55	0
82	Assemblée de département	197	25	25	55	28	39	28	0
93	Assemblée de département	24	0	24	0	0	0	0	0
94	Assemblée de département	283	29	0	40	88	50	53	0
77	Assemblée de département	163	0	156	0	0	0	7	0
77	CA du Pays de Fontainebleau	8	0	8	0	0	8	8	0
77	CA du Pays de France	7	0	0	0	0	0	7	0
77	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Seine-et-Marne	8	0	8	0	0	8	8	0
77	CA Marne et Gendève	8	0	8	0	0	8	8	0
77	CA Melan Val de Seine	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CA Paris - Vallée de la Marne	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CA Région Pays de France	156	0	156	0	0	0	0	0
77	CA Val d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC du Provençal	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC Marne Seine et Loing	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC Pays de Crésantiers	0	0	0	0	0	0	0	0
77	CC Pays de Montesson	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Assemblée de département	504	0	50	187	308	177	58	0
78	CA de Jardy-Grandes-montagnes	0	0	0	0	0	0	0	0
78	CA Rambouillet-Tantelins	0	0	0	0	0	0	0	0
78	CA Saint-Germain-Basiles-de-Sully	410	0	50	133	50	150	58	0
78	CA Versailles Grand Parc (C.A. V.G.P.)	37	0	0	37	0	0	0	0
78	CA Grand Paris Seine et Oise	307	0	0	30	50	27	0	0
91	Assemblée de département	305	0	0	46	94	23	0	0
91	CA Courcouronnes	48	0	0	46	0	0	0	0
91	CA Commenay-Paris-Seclay	56	0	0	0	88	0	0	0
91	CA Étampes Sud-Essonne	0	0	0	0	0	0	0	0
91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Seine-et-Marne	23	0	0	0	0	23	0	0
91	CA Val d'Yonne Val de Seine	0	0	0	0	0	0	0	0
91	T22 - Grand-City Seine-Estive	0	0	0	0	0	0	0	0
95	Assemblée de département	108	0	0	0	0	82	46	0
95	CA de Digny-Ponthois	0	0	0	0	0	0	0	0
95	CA Flacey-Valle	82	0	0	0	0	82	0	0
95	CA Région Pays de France	46	0	0	0	0	0	46	0
95	CA Val Perche	0	0	0	0	0	0	0	0
95	CC du Nord Val d'Oise	0	0	0	0	0	0	0	0
98	Alsace	134	0	0	0	0	0	134	0
69	L'Osé	0	0	0	0	0	0	0	0
95	CA Val Perche	0	0	0	0	0	0	0	0
95	CC du Nord Val d'Oise	0	0	0	0	0	0	0	0
95	T5 - Seine Nord de Seine	0	0	0	0	0	0	0	0

**Données chiffrées territorialisées en accompagnement de l'indicateur PP-2, portant sur le changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements**

Données territorialisées en accompagnement de l'indicateur PP-2, portant sur le changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements							
Numéro et nom du département	Références Nombre de logements dont la puissance a été soustraite au changement d'au moins une étiquette énergétique au cours de l'année n-1	Prévision en nombre, du changement d'au moins une étiquette énergétique suite à la rénovation des logements par année					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
1001 Vies Habitat	535	2145	1922	1313	969	520	423
75	75	124	126	160	0	285	0
92	60	104	85	0	350	0	250
93	125	907	350	56	0	41	0
94	65	102	45	25	72	0	0
77	85	72	155	235	75	0	0
78	55	337	556	740	25	45	0
91	45	241	275	25	355	25	75
95	0	177	305	48	87	123	98
58	25	81	0	12	5	0	0
60	0	0	25	12	0	0	0
N° et nom du dpt	Répartition de la totalité du parc existant par étiquettes énergétiques Année n-1 (2018)						
	A	B	C	D	E	F	G
1001 Vies Habitat	253	3576	8207	31375	12450	1543	290
75	29	54	518	3073	1086	203	72
92	62	197	1170	3742	1687	121	76
93	0	308	2589	3186	1229	24	0
94	0	66	279	903	894	203	0
77	0	366	1051	2857	356	163	0
78	30	1258	1338	5681	3922	477	87
91	28	720	630	6597	1004	134	31
95	104	499	531	4777	1406	104	24
58	0	0	90	231	804	114	0
60	0	108	11	328	72	0	0
N° et nom du dpt	Prévisions de la répartition de la totalité du parc par étiquettes énergétiques Année n+5 (2024)						
	A	B	C	D	E	F	G
1001 Vies Habitat	253	4595	9815	33827	9813	0	0
75	29	64	953	3395	594	0	0
92	62	592	1368	4037	996	0	0
93	0	477	2650	3210	999	0	0
94	0	66	479	1006	794	0	0
77	0	556	951	3087	189	0	0
78	30	1458	1638	6245	3422	0	0
91	28	720	980	6682	734	0	0
95	104	499	731	5255	1256	0	0
58	0	36	54	345	804	0	0
60	0	108	11	365	35	0	0

**Indicateur PP-LF-2 : Nombre de logements équivalents disposant après rénovation d'une étiquette A à E, parmi le parc de logements de classe énergétique F, G par année.**

Numéro et nom du département	Références :		Engagements en nombre, cumulés à 3 et 6 ans					
	Logements équivalents F, G dans le patrimoine de l'organisme au 31 décembre de l'année N-1	Logements équivalents F, G rénovés, passés A, B, C, D ou E au cours de l'année N-1	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>WF - 1001 Vos Habitat</b>	<b>680</b>	<b>22</b>	<b>247</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>208</b>	<b>0</b>
75	117	22	0	0	0	0	84	0
82	30	0	3	0	0	0	27	0
93	0	0	0	0	0	0	0	0
94	12	0	0	0	0	30	2	0
77	105	0	72	33	0	0	0	0
78	134	0	0	82	0	0	0	0
91	116	0	26	0	0	0	80	0
95	146	0	146	0	0	0	0	0

**Indicateurs SR-1 : Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année.**

SR-1. Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, par année.									
Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI repris par le préfet)	Référence : logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, parmi le parc total de logements, au 31 décembre 2018		Engagements annuels, en %					
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - 1001 Vies Habitat	Moyenne	10 493	10%	17%	19%	21%	23%	25%	27%
75 - Paris	Ensemble du département	1 243	12%	14%	16%	18%	20%	22%	24%
77 - Seine-et-Marne	Ensemble du département	1 334	20%	31%	33%	35%	37%	39%	41%
78 - Yvelines	Ensemble du département	3 032	15%	17%	18%	20%	21%	23%	27%
91 - Essonne	Ensemble du département	1 687	10%	17%	19%	21%	23%	25%	27%
92 - Hauts-de-Seine	Ensemble du département	1 390	11%	13%	15%	17%	19%	21%	23%
93 - Seine-Saint-Denis	Ensemble du département	564	5%	7%	9%	11%	13%	15%	17%
94 - Val-de-Seine	Ensemble du département	427	4%	6%	8%	10%	12%	14%	16%
95 - Val-d'Oise	Ensemble du département	1 370	11%	13%	15%	17%	19%	21%	23%
28 - Eure-et-Loire	Ensemble du département			2%	4%	6%	8%	10%	12%
52 - Marne	Ensemble du département			2%	4%	6%	8%	10%	12%
60 - Oise	Ensemble du département	26	2%	4%	6%	8%	10%	12%	14%

**Indicateur PP-5 : Nombre de mutations de locataires déjà logés dans le parc de l'organisme ou d'un autre organisme de logement social, réalisées vers le parc de l'organisme, parmi le nombre total des attributions, par année.**

PP-5. Nombre de mutations de locataires déjà logés dans le parc de l'organisme ou d'un autre organisme de logement social, réalisées vers le parc de l'organisme, parmi le nombre total des attributions, par année.

Numéro et nom du département	Cout-tenue (ensemble du département ou EPCI retenu par le piloté)	Références		Engagements annuels en %					
		2019 à 2019	(pour le nombre total d'attributions)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
WF - 1001 Vies Habitat	Mayenne	6982	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
75 - Paris	Ensemble du département	317	28%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
75 - Paris	Métropole du Grand Paris	317	28%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	Ensemble du département	395	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA du Pays de Meaux	3	43%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Grand Paris Sud Seine-Esneuve-Sénart	72	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Masse et Coulaine	38	17%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Melun Val de Seine	153	28%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Paris - Vallée de la Marne	80	29%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Vallée Pays de France	20	28%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Val d'Europe Agglomération	3	38%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	Ensemble du département	837	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA de Saint-Quentin en Yvelines	142	23%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Rambouillet Territoires	11	37%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Saint-Germain-Boucles-de-Seine	223	32%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	18	24%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Grand Paris Seine et Oise	443	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	Ensemble du département	645	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Cour d'Essonne Agglomération	78	24%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Communauté Paris-Seine	300	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	245	32%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Val d'Essonne Val de Seine	358	28%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	2	33%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	T12 Oise d'Orly Seine Bièvre	75	33%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	Ensemble du département	392	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T2 Vallée sud Grand Paris	138	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T3 Grand Paris Seine Ouest	59	23%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T4 Paris Ouest La Défense	67	23%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T5 Boule Nord de Seine	138	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	Ensemble du département	393	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T6 Plaine Communale	27	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T7 Travers d'Orval	265	40%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T8 Est Ensemble	54	21%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T9 Grand Paris - Grand Est	49	19%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	Ensemble du département	154	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	T10 Paris-Est-Marne et Bois	45	19%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	T11 Grand Paris Sud Est Anvers	77	30%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	T12 Grand-Orly Seine Bièvre	31	33%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	Ensemble du département	388	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA de Cergy-Pontoise	117	20%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Plaine de France	81	18%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Val de France	55	19%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Saint-Germain-Boucles-de-Seine	35	40%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Val de France	112	26%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA de l'Est Val d'Oise	7	17%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
98 - Allier	Ensemble du département	87	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
98 - Allier	CA de Riom	85	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
98 - Allier	CC Loire, Vignobles et Nivols	22	27%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
98 - Allier	CC Marches Serrats et Grands Lacs	2	29%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
98 - Allier	CC Sud Nivernais	4	31%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	Ensemble du département	105	26%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CA Nord Oise	60	26%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CA de la Région de Compiègne et de la Basse Ansoisne	5	80%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CA du Beauvais	38	24%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CC des Pays d'Oise et d'Halatte	30	14%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CC de Vaux-Thelle	1	17%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CC Thelloise	7	53%	25%	25%	25%	25%	25%	25%

Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-5, à l'échelle de tout le patrimoine de l'organisme, s'il est tenu de prendre des engagements pour cet indicateur : le nombre de mutations internes prévues et réalisées, par année.

Données chiffrées en accompagnement de l'indicateur PP-5, à l'échelle de tout le patrimoine de l'organisme, s'il est tenu de prendre des engagements pour cet indicateur : le nombre de mutations internes prévues et réalisées, par année.						
	Prévisions en nombre, par année					
	2019	2020	2021	2021	2022	2024
AdF - 1001 Vies Habitat	350	400	450	500	550	600

**Indicateur PS-1 :** Nombre d'attributions de logements, suivies de baux signés, réalisées en application des vingt-troisième à vingt-cinquième alinéas de l'article L. 441-1, parmi le nombre total des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par année.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (département ou EPCI renaiss par le préfet)	Engagements annuels, en %					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
AF - 1001 Vies Habitat	Moyenne	25%	25%	25%	25%	25%	25%
75 - Paris	Métropole du Grand Paris	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA du Pays de Meaux	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Marne et Gondoise	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Melun Val de Seine	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Paris - Vallée de la Marne	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Roissy Pays de France	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Val d'Europe Agglomération	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA de Saint Quentin en Yvelines	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Saint Germain Boucles de Seine	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CU Grand Paris Seine et Oise	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Essonne	CA Cœur d'Essonne Agglomération	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Essonne	CA Communauté Paris-Saclay	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Essonne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Essonne	CA Val d'Yerres Val de Seine	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Essonne	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Essonne	F13 Grand-Orly Seine Bièvre	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T2 Vallée sud Grand Paris	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T3 Grand Paris Seine Ouest	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T4 Paris Ouest La Défense	25%	25%	25%	25%	25%	25%
92 - Hauts-de-Seine	T5 Boucle Nord de Seine	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T6 Plaine Commune	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T7 Terres d'Enval	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T8 Est Ensemble	25%	25%	25%	25%	25%	25%
93 - Seine-Saint-Denis	T9 Grand Paris - Grand Est	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	T10 Paris-Est-Marne et Bois	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	T11 Grand Paris Sud Est Avenir	25%	25%	25%	25%	25%	25%
94 - Val-de-Marne	T12 Grand-Orly Seine Bièvre	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA de Cergy-Pontoise	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Plaine Vallée	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Roissy Pays de France	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Saint Germain Boucles de Seine	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CA Val Parisien	25%	25%	25%	25%	25%	25%
95 - Val-d'Oise	CC du Haut Val d'Oise	25%	25%	25%	25%	25%	25%
28 - Eure-et-Loire	CA Chartres Métropole	25%	25%	25%	25%	25%	25%
58 - Nièvre	CA de Nevers	25%	25%	25%	25%	25%	25%
58 - Nièvre	CC Loire, vignobles et Bohain	25%	25%	25%	25%	25%	25%
58 - Nièvre	CC Marais Sologne et Grands Lacs	25%	25%	25%	25%	25%	25%
58 - Nièvre	CC Sud Nivernais	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CA Creil Sud Oise	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CA du Beauvaisis	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CC des Pays d'Oise et d'Halatte	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CC du Vexin-Thelle	25%	25%	25%	25%	25%	25%
60 - Oise	CC Thelloise	25%	25%	25%	25%	25%	25%

**Indicateur PS-2** : Nombre d'attributions de logements aux ménages relevant d'une catégorie de personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation déclinées par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et/ou les orientations en matière d'attribution des établissements publics de coopération intercommunale, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPCI retenu par le préfet)	Zone	Engagements annuels, en %					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
MF- 1001 Vies Habitat	Moyenne	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
75 - Paris	Ensemble du département	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
75 - Paris	Métropole de Grand Paris	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	Ensemble du département	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA du Pays de France	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Smart	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Mennecy et Goussier	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Melun Val de Seine	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Paris - Vallée de la Marne	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Rilly-la-Montagne	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
77 - Seine-et-Marne	CA Val d'Europe Agglomération	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	Ensemble du département	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA de Saint-Quentin en Yvelines	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Rambouillet Intercom	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Saint-Etienne-Benoite de Seine	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
78 - Yvelines	CU Grand Paris Seine et Oise	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	Ensemble du département	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Courcouronnes Agglomération	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Commeny et Fontainebleau	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Smart	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Val d'Illesse Val de Seine	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%
91 - Essonne	U2 Grand Oly Seine Bièvre	% total	25%	25%	25%	25%	25%	25%
		% hors QPV	25%	25%	25%	25%	25%	25%

92 - Hauts-de-Seine	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
92 - Hauts-de-Seine	E2 Vallée aux Grand Paris	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
92 - Hauts-de-Seine	E3 Grand Paris Seine Ouest	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
92 - Hauts-de-Seine	E6 Paris Ouest La Défense	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
92 - Hauts-de-Seine	E5 Vallée Nord de Seine	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
93 - Seine-Saint-Denis	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
93 - Seine-Saint-Denis	E6 Vallée de la Seine	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
93 - Seine-Saint-Denis	E7 Seine d'ouest	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
93 - Seine-Saint-Denis	E8 Est Ensemble	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
93 - Seine-Saint-Denis	E9 Grand Paris - Grand Est	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
94 - Val-de-Marne	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
94 - Val-de-Marne	E10 Paris Est Marne et Bois	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
94 - Val-de-Marne	E11 Grand Paris Est Est Ouest	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
94 - Val-de-Marne	E12 Grand Paris Seine Réve	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	CA de Oise-Petit Paris	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	CA Haute Vallée	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	CA Région Pays de France	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	CA Seine Grand Paris de Seine	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	CA Val de France	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
95 - Val d'Oise	CC de Nord Val d'Oise	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
96 - Eure-et-Loire	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
96 - Eure-et-Loire	CA Chartres Métropole	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
97 - Gironde	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
97 - Gironde	Bordeaux Métropole	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
98 - Loire-Atlantique	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
98 - Loire-Atlantique	Nantes Métropole	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
99 - Mayenne	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
99 - Mayenne	CA de Rennes	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
99 - Mayenne	CC Loire, Vignobles et Rabelais	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
99 - Mayenne	CC Mayenne Sarthe et Mayenne Loire	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
99 - Mayenne	CC Sud Mayennais	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
80 - Oise	Ensemble de Département	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
80 - Oise	CA Conf Nord Oise	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
80 - Oise	CA de Beauvais	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
80 - Oise	CC des Pays d'Oise et d'Halatte	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
80 - Oise	CC de Noyon-Thiers	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200
80 - Oise	CC Breloche	N total	100	200	200	200	200	200
		W sans GPV	100	200	200	200	200	200

**PS-3** : Nombre d'attributions de logements aux ménages reconnus, par la commission de médiation prévue à l'article L. 441-2-3, comme prioritaires et devant se voir attribuer un logement en urgence, dont part hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi le nombre total des attributions, par année.

Numéro et nom du département	Sous-ensemble (ensemble du département ou EPIC retenu par le préfet)	Zone	Références (Prévisions en vertu de l'article 11-1, de 2016 à 2020, pour la somme total des attributions)	Engagements annuels, en %					
				2019	2020	2021	2022	2023	2024
45 - Loire-Habitat	Moyenne	% total	15%	33%	32%	32%	33%	33%	33%
		% hors QPV	14%	32%	32%	32%	32%	32%	
75 - Paris	Ensemble du département	% total	20%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	24%	30%	30%	30%	30%	30%	
77 - Seine-et-Marne	Ensemble du département	% total	14%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	13%	30%	30%	30%	30%	30%	
78 - Yvelines	Ensemble du département	% total	13%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	18%	30%	30%	30%	30%	30%	
91 - Essonne	Ensemble du département	% total	12%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	8%	30%	30%	30%	30%	30%	
60 - Hauts-de-Seine	Ensemble du département	% total	13%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	13%	30%	30%	30%	30%	30%	
93 - Seine-Saint-Denis	Ensemble du département	% total	24%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	16%	30%	30%	30%	30%	30%	
94 - Val-de-Marne	Ensemble du département	% total	20%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	20%	30%	30%	30%	30%	30%	
95 - Val-d'Oise	Ensemble du département	% total	15%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	11%	30%	30%	30%	30%	30%	
28 - Eure-et-Loire	Ensemble du département	% total	3%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	3%	30%	30%	30%	30%	30%	
83 - Gironde	Ensemble du département	% total	5%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	3%	30%	30%	30%	30%	30%	
44 - Loire-Atlantique	Ensemble du département	% total	8%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	8%	30%	30%	30%	30%	30%	
37 - Nièvre	Ensemble du département	% total	8%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	8%	30%	30%	30%	30%	30%	
60 - Oise	Ensemble du département	% total	13%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
		% hors QPV	4%	30%	30%	30%	30%	30%	

## Annexe XIII : Plan de mise en vente

Le plan de mise en vente exprime le prévisionnel dont dispose la société au regard du contexte et des informations disponibles à date. En conséquence, il ne saurait constituer un engagement de mise en vente des logements qui y sont mentionnés.

De même, n'ayant pas vocation à être exhaustif, la société se réserve la faculté de procéder ultérieurement à la mise en vente de biens non visés dans les présentes. Dans cette hypothèse, ces opérations supplémentaires s'effectueront dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'autorisation préfectorale telle que prévue à l'article L.443-7 du CCH.

### Tableaux de synthèse des résidences déjà en vente et nouvelles

Liste des résidences bénéficiant d'une autorisation préfectorale et mises en vente durant la précédente CUS :

N°PIH	Dept	EPCI	Commune	Nom commercial	nb logs mis en vente	restant fin 2019
0149	78	CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.)	Fontenay-le-Fleury	Pasteur	64	26
1229	95	CA de Cergy-Pointoise	Cergy	Les Cascades	40	28
1265	28	CA Chartres Métropole	Chartres	Maurice Genevoix	30	1
1220	95	CA de Cergy-Pointoise	Eragly	La Danne Orange	20	14
1417	92	T2 Vallée sud Grand Paris	Chatenay-Malabry	Prévert	66	49
1715	93	T7 Terres d'Envoi	Aulnay sous Bois	Pavillon Croix Blanche	1	1
1301	92	T4 Paris Ouest La Défense	Saint Cloud	Jean Chizea	7	6
1364	77	CA Val d'Europe Agglomération	Bailly-Romainvilliers	Les Clos de Lilandry	52	24
1588	77	CA Marie et Gondoin	Saint-Thibaut-des-Vignes	L'Orée du Parc	20	8
1267	77	CA du Pays de Meaux	St Soupplets	Pinnone 2	15	11
1250	78	CA de Saint Quentin en Yvelines	Voisin le Bretonneux	Grande Ile	3	2
5115	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Aubergenville	Acosta	1489	1309
5254	94	T10 Paris-Est-Marne et Bois	Joinville-le-Pont	Chapsal Mermoz	37	18
5140	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Meulan	Paradis HLM	57	51
1286	77	CA Paris - Vallée de la Marne	Torcy	Torcy - Les Charmettes	50	50
1730	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbel-Essonnes	rue des Ceillettes	1	1
1133	77	CA Melun Val de Seine	Demmerie-les-Lys	Allée des Pierres	1	1
5023	93	T8 Est Ensemble	Bondy	Bondy - Hameau des Forges	37	37
5288	95	CA Roissy Pays de France	Arnouville-Les-Gonesses	le-Boschue C	2	2
1330	95	CA de Cergy-Pointoise	Cergy	Victoria I	11	11
5309	95	CA Roissy Pays de France	Gonesse	Hortensias	1	1
<b>Sous total résidences dont la vente se poursuit durant la CUS 2019 - 2024</b>					<b>2004</b>	<b>1651</b>
110	78	CA Saint Germain Boux les de Seine	Le Pecq	L'Orme de Sully	40	
0	92	T5 Boucle Nord de Seine	Colombes	Pavillon 159-161 H. Barbasse	1	
0	92	T2 Vallée sud Grand Paris	Scaux	Filmirs	2	
0	92	T2 Vallée sud Grand Paris	Scaux	Hippolyte Boulogne	2	
<b>Sous total résidences dont la vente ne se poursuit pas durant la CUS 2019 - 2024</b>					<b>45</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>					<b>2 049</b>	<b>1 651</b>

Projet de mise en vente de résidences supplémentaires sur la durée de la CUS 2019 - 2024 :

N°PIH	Dept	EPCI	Commune	Man commercial	nb logs	année mise en vente
1714	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbeil-Essonnes	Gustave Courbet	1	
1491	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	29, Rue de la Liberté (1491)	1	
1499	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	85, Rue d'Alsace (1499)	1	
1494	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	14, Rue de Clos Seuffier (1494)	1	
1495	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	41, Rue Pierre Toutain (1495)	1	
1496	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	67, Rue du Val Motte Gama (1496)	1	
1685	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	5, Rue Alphonse Guérin, 1 et 1bis Rue de la Vaacouleurs	3	
1686	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Nantes la Jolie	149, Route de Houdan (1686)	3	
1515	91	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Draveil - Danton Clos du Chêne	21	
1514	91	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Draveil - Coteaux	20	
1595	91	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Villiers la Prairie	1	
5388	91	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Danton Cordelier	3	
1310	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Lizos	Truchaux	15	
1394	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Achères	Rosier	91	
1406	78	CA de Saint Quentin en Yvelines	Elancourt	Le Greco	52	
1408	95	CA de Cergy-Pontoise	Cergy	rue des Venneux de Feu	2	
1409	92	T4 Paris Ouest La Défense	Puteaux	Saül Carnot	22	
1799	91	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Barbusse	15	
1512	91	CA Val d'Yerres Val de Seine	Draveil	Barbusse pavillons	6	
1731	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Saint Germain-les-Corbeil	René Henri Leduc	1	
9009	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Polisy	Le Clos des Bruyères	115	
5121	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Carrières-sous-Poissy	Dantre le Clos	37	
5207	94	T12 Grand-Oly Seine Bièvre	Clouville - Larue	Horticulteurs	104	
1359	92	T3 Bourde Nord de Seine	Clichy	rue Klock 2	116	
1579	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbeil-Essonnes	18 Montagne Glaises	1	
1580	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbeil-Essonnes	30 rue Lantierline	1	
1726	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbeil-Essonnes	rue de Nagli	1	
1729	91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Corbeil-Essonnes	Montagne Glaises	1	
1219	95	CA de Cergy-Pontoise	Eragry	La Grange Feuigne	45	
1378	77	CA Paris - Vallée de la Marne	Lagny	Lagny Village 1	11	
1386	91	CA Communauté Paris-Saclay	Nassy	Singapour	42	
5015	91	CA Coeur d'Essonne Agglomération	Saint-Germain-les-Arpajon	le Pré aux Cases	49	
1432	92	T4 Paris Ouest La Défense	Suresnes	Chèvreul 1	33	
5351	78	CU Grand Paris Seine et Oise	Vernouillet	la Plaine Ouest	34	
5233	93	T8 Est Ensemble	Le Pré-Saint-Gervais	Pré-Saint-Gervais 3	5	
1217	95	CA de Cergy-Pontoise	Jouy-le-Moutier	Les Rouges	75	
TOTAL CUS 2019 - 2024					950	

En fichiers annexes intégrés directement sur la plateforme démarches simplifiées : [Plan de mise en vente.xlsx](#)

- Données ventes déjà autorisées
- Données nouvelles ventes

